

Entre dévotion et combat.
Le cantique spirituel chez les auteurs jésuites
de la province gallo-belge
aux XVII^e et XVIII^e siècles

Des multiples missions que les jésuites auront à cœur de remplir, l'enseignement de la doctrine chrétienne et la propagation d'une foi à ranimer occupent, dès la naissance de la Compagnie, une place prépondérante. Les jésuites s'attellent à ces tâches en s'appuyant sur les traditions, en les renouvelant et en adaptant sans cesse leur comportement aux lieux et aux personnes. Dans cette perspective apostolique, ils recourent à l'emploi du cantique spirituel, objet « plutôt chargé de travailler [...] au ras des jours et du quotidien, l'entretien des convictions ou des dévotions des fidèles »¹. N'ayant pas sa place dans la solennité des offices catholiques, le cantique spirituel dévoile ses vertus en des lieux où les jésuites, en contact plus étroit avec le peuple, veulent faire naître ou raviver la foi catholique, à savoir les leçons de catéchisme, les écoles dominicales, les confréries, les missions et les collèges.

Se concentrant davantage sur le cantique spirituel dans l'instruction catéchistique, cet article tentera toutefois de dresser un aperçu global des aspects qui caractérisent l'usage du cantique spirituel par les jésuites dans la province gallo-belge. Bien que prenant en compte l'ensemble de la province, cette étude se concentrera particulièrement sur les productions liégeoises. En effet, celles-ci témoignent, par leurs qualités et le ferme engagement de leurs auteurs, de leur

¹ Jacques CHEYRONNAUD, *Musique, politique, religion. De quelques menus objets de culture*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 35.

ralliement à un processus dépassant les frontières, soucieux de la défense, du développement et de la valorisation du cantique spirituel.

I. UNE FIN PREMIERE POUR LES JESUITES : LA DEFENSE ET LA PROPAGATION DE LA DOCTRINE CHRETIENNE

En se vouant corps et âme à l'enseignement de la doctrine chrétienne et à la propagation de la foi catholique, la Compagnie de Jésus s'inscrit dans un mouvement plus général qui, dès le début du XVI^e siècle, dans certaines régions d'Europe, vise à instruire les croyants des principes chrétiens². Ainsi, en 1512, à Liège, Érard de la Marck, soucieux de pallier l'ignorance religieuse du peuple, ordonne l'usage de l'*Opus tripartitum de praeceptis decalogi, de confessione et da arte moriendi* de Jean Gerson³. Dans un même mouvement, la catéchèse cesse d'être l'affaire d'une élite pour atteindre progressivement toutes les couches de la société. Ce nouvel élan est cristallisé dans l'œuvre apostolique des pères jésuites qui se posent comme défenseurs et propagateurs de la foi catholique, et luttent contre l'ignorance en matière religieuse, l'une des raisons du succès remporté par les idées de la Réforme⁴.

Dès leur arrivée dans les anciens Pays-Bas, conscients de cette ignorance qui règne surtout dans les classes laborieuses, les jésuites s'attèlent à l'enseignement du catéchisme qu'ils destinent à toutes les couches de la société, adultes et enfants, ces derniers bénéficiant d'ailleurs d'une attention toute particulière⁵. Les leçons sont dispensées principalement dans les villes et les campagnes environnantes et dans les écoles dominicales⁶. De manière générale,

² John O'MALLEY, *Les premiers jésuites (1540-1565)*, Edouard BONE (trad.), Paris, Desclée de Brouwer, 1999, p. 171.

³ À ce sujet, cf. Omer HENRIVAUX, « La catéchèse dans le diocèse de Liège à l'époque moderne », *Leodium*, 73, 1988, p. 26-27.

⁴ Alfred PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Établissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle*, Bruxelles, Maurice Lamertin, 1928, t. 2, p. 299 et Charles CAPPLIEZ, *L'école dominicale de Valenciennes au XVI^e siècle*, Valenciennes, Imprimerie G. Giard et A. Seulin, 1883, p. 20.

⁵ Alfred PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 2, p. 300.

⁶ Les écoles dominicales seront nombreuses dans la province gallo-belge : Liège, Mons, Namur, Valenciennes, Tournai, Ath, Nivelles, Saint-Omer etc. Elles sont fréquentées par

là où les jésuites ont une maison, ils ont le monopole de l'enseignement catéchistique, ou tout du moins y jouent-ils un rôle prépondérant. Les jésuites de la province belge vont se distinguer par le zèle qu'ils consacrent à l'enseignement, par les méthodes qu'ils adoptent⁷ et par un nombre important de lieux prévus pour l'instruction⁸.

des jeunes gens qui ne peuvent assister, pour diverses raisons, aux leçons quotidiennes ; cf. Charles d'HERICOURT, « Pourject pour dresser les escolles dominicales à Saint-Omer. Communication à Souchez », *Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie*, 6, 1882, p. 329-330 ; Charles CAPPLIEZ, *L'école dominicale*, op. cit. ; François MASURE, « "Institution et Economie de l'Ecole dominicale de Valenciennes", Manuscrit du R.P. Guillaume Marc », *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai*, 15, 1910, p. 256-287 ; Omer HENRIVAUX, « Les écoles dominicales de Mons et de Valenciennes et les premiers catéchismes du diocèse de Cambrai », dans Pierre COLIN, Elisabeth GERMAIN et al. (dir.), *Aux origines du catéchisme en France (1500-1660)*, Paris, Desclée, 1989, p. 144-159 ; Françoise JACQUET-LADRIER, « Les jésuites et Namur au XVII^e siècle », dans Jacques BERLEUR et Yvette VANDEN BEMDEN, (dir.) *Les jésuites à Namur (1640-1773). Mélanges d'histoire et d'art*, Namur, Presses universitaires de Namur, 1991, p. 41-51 ; Pierre GUERIN, « Fondation et règlement de l'école dominicale à Liège au XVII^e siècle », *Bulletin trimestriel du Cercle historique de Fléron*, juin 1995, p. 66-82 et Alain LOTTIN, « La catéchèse en milieu populaire au XVII^e siècle : l'exemple de l'école dominicale de Valenciennes et du P. Marc, 1584-1638 », dans Alain LOTTIN (dir.), *Etre et croire à Lille et en Flandre, XVI^e-XVIII^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, 2000, p. 405-418.

⁷ Par exemple, pour stimuler l'intérêt de la jeunesse, les jésuites organiseront à Liège, en 1602, une grande joute qui oppose les enfants de deux villages voisins ; cf. Pierre GUERIN, *Les jésuites du Collège wallon de Liège durant l'Ancien Régime*, Liège, Société des Bibliophiles liégeois, 1999, t. 1, p. 71.

⁸ En 1640, l'*Imago primi saeculi* fait état de 10745 leçons de catéchisme données à 32508 personnes dans la province flandro-belge en l'espace d'une année (« *Explicatur catechismus unius anni spatio, decies millies, septingenties, quinius & quadragesies: numerantur catechumeni duo & triginta millia quingenti & octo* ») ; cf. *Imago primi saeculi societatis Jesu a provincia Flandro-Belgica ejusdem societatis repraesentata*, Anvers, Plantin-Moretus Balthasar, 1640, p. 771. Les documents sont moins précis en ce qui concerne la province méridionale. Toutefois, les *litterae annuae* de 1643 signalent une centaine de catéchismes du dimanche et autant dans les écoles journalières ; cf. Alfred PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 2, p. 300-301. À Liège, par exemple, un rapport de visite paroissial de 1645 donne des indications sur la catéchèse dans dix-sept des vingt-six paroisses de Liège : les jésuites enseignent la doctrine chrétienne dans onze des dix-sept paroisses ; cf. Omer HENRIVAUX, « Le catéchisme du peuple », dans Alain DENEFF (dir.), *Les jésuites belges 1542-1992. 450 ans de Compagnie de Jésus dans les provinces belgiques*, Bruxelles, Association royale des anciens élèves du Collège Saint-Michel, 1992, p. 85.

Cette active présence sur le terrain des pères jésuites, l'expérience catéchistique qu'ils y mènent, les difficultés qu'ils rencontrent dans chacun des lieux visités et cette nécessité plus générale de faire face aux avancées protestantes, incitent certains d'entre eux à rédiger des ouvrages destinés à l'enseignement de la doctrine chrétienne ou à la dévotion, qui s'adressent tant aux enfants qu'aux adultes.

2. QUAND LE CHANT CONVIE, INSTRUIT ET PROPAGE

Cette production d'ouvrages aux fins pédagogiques et dévotionnelles va de pair avec une présence musicale dans l'œuvre apostolique jésuite, présence qui pourrait sembler contradictoire en regard des positions qu'Ignace de Loyola adopte, dès les premiers temps de l'ordre, en matière de musique. Il estime que la Compagnie de Jésus a reçu une autre mission qui, comme l'indique le texte des *Constitutions*, engage bon nombre d'exigences :

Quoniam occupationes, quae ad animarum auxilium assumuntur, magni momenti sunt ac nostri instituti proprie et valde frequentes, non utentur nostri choro ad horas canonicas vel missas et alia officia decantando⁹.

Comme les travaux que l'on entreprend pour le soulagement des âmes sont très importants, très fréquents et particuliers à notre institut, comme d'ailleurs nous n'avons pas de demeure fixe dans tel lieu plutôt que dans tel autre, les nôtres ne formeront point de chœur pour chanter les heures canonicales, la messe ou les autres offices¹⁰.

⁹ Cf. MHSJ, *Monumenta Ignatiana. Sancti Ignatii de Loyola Constitutiones Societatis Iesu*, Rome, Typis Pontificiae universitatis Gregoriana, 1938, vol. 3, p. 189 (*Constitutiones Societatis Iesu*, part. VI, chap. 3, §4).

¹⁰ Traduction citée dans Henri FOUQUERAY, *Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression. 1582-1762*, Paris, Picard, 1910, t. I, p. 114.

Ainsi, bien qu'étant lui-même amateur de musique¹¹, Ignace laisse à l'Église universelle la tâche de maintenir florissante la tradition musicale¹². Le fondateur de la Compagnie établit toutefois quelques notifications concernant la musique et ses recommandations seront revues au fil des décennies¹³. En effet,

¹¹ « *Si gustum meum et animi propensionem sequerer, ego chororum cantumque in societate instituerem, sed non faciam, quoniam intelligo non esse Dei voluntatem* » (« Si je suivais mon goût et l'inclination de mon esprit, j'instituerais personnellement un chœur et un chant dans la Société. Mais je ne le ferai pas parce que je comprends que ce n'est pas la volonté de Dieu ») ; cf. MHSJ, *Fontes narrativi de S. Ignatio de Loyola et de societatis Iesu initiis*. vol. 2 *Narrationes scriptae annis 1557-1574*, Candido de DALMASES (éd.), Rome, 1951, p. 337. Traduction citée dans Pierre GUILLOT, *Les jésuites et la musique. Le Collège de la Trinité à Lyon, 1565-1762*, Liège, Mardaga, 1991, p. 65.

¹² « *Quia haec pars cultus [le chant] Dei satis vigeat in ecclesia, non ad eam vocavit nos Deus, sed ad alia numerata, quae ubique obimus* » (« Parce que cette partie du culte divin, à savoir le chant, était suffisamment florissante dans l'Église, Dieu ne nous y a pas appelés, mais à d'autres tâches au devant desquelles nous allons partout ») ; cité dans Heinrich HUSCHEN, « Jesuiten », *Die Musik in Geschichte und Gegenwart*, Cassel, Bärenreiter, 1958, vol. 7, col. 20. Traduction citée dans Pierre GUILLOT, *Les jésuites et la musique, op. cit.*, p. 65-66.

Cf. également cet extrait des Constitutions : « *Quandoquidem illis, quos ad ea audienda devotio moverit, abunde suppetet, ubi sibi ipsis satisfaciant. Per Nostros autem ea tractari convenit, quae nostrae vocationibus ad Dei gloriam magis sunt propria* » (« Car pour ceux que la dévotion pousserait à les entendre, il y aura abondance de lieux où ils satisfassent leur désir. Quant aux nôtres, il convient qu'ils s'occupent de ce qui est davantage propre à notre vocation, pour la gloire de Dieu ») ; cf. MHSJ, *Monumenta Ignatiana, op. cit.*, vol. 3, p. 189 (*Constitutiones Societatis Iesu*, part. VI, chap. 3, §4). Traduction dans « Constitutions de la Compagnie de Jésus », [en ligne] (http://www.jesuites.com/documents/constitutions_nc/constitutions-index.html).

¹³ Le texte des *Constitutiones* prévoit ceci : « *Si in quibusdam Domibus vel Collegiis sic convenire indicaretur, eo tempore, quo vesperi praedicandum vel legendum est, ad populum detinendum ante huiusmodi lectiones vel conciones, posset vespertinum officium tantum dici. Sic etiam ordinarie Dominicis et festis diebus [...] ut vocant, sed tono quodam devoto, suavi et simplici : et id in hunc finem, et quatenus indicaretur, quod populus ad magis frequentandas confessiones, conciones et lectiones moveretur, et non aliter* » (« Si, dans certaines maisons ou dans certains collèges, on jugeait que cela conviendrait, on pourrait, à l'heure où il doit y avoir dans l'après-midi une prédication ou un enseignement, ne dire que les vêpres pour retenir le peuple avant ces enseignements ou ces prédications. On pourrait aussi le faire habituellement les dimanches et jours de fête [...] mais sur un ton qui soit religieux, agréable et simple. Et cela, parce que et pour autant que l'on jugerait que le peuple serait par là porté à fréquenter davantage les confessions, les sermons et les enseignements, et non pas pour une autre raison ») ; cf. MHSJ, *Monumenta Ignatiana, op. cit.*, vol. 3, p. 189-190 (*Constitutiones Societatis Iesu*,

maints témoignages postérieurs indiquent que la musique trouvera progressivement une place de choix dans la vie de la Compagnie¹⁴.

Pour notre propos, il est néanmoins primordial de préciser que ces déclarations ignatiennes en matière de musique concernent en fait la présence – ou non – de manifestations musicales dans la liturgie des offices religieux. En ce qui concerne le chant que les pères jésuites mettent à profit pour favoriser l'enseignement de la doctrine et la propagation de la foi catholique, la mention (unique, nous semble-t-il) qui s'y rapporte dans les textes de l'Institut est le

part. VI, chap. 3, §4B). Traduction dans « Constitutions de la Compagnie de Jésus », [en ligne] (http://www.jesuites.com/documents/constitutions_nc/constitutions-index.html).

¹⁴ Nous n'insisterons pas davantage sur ce point déjà abordé par de nombreux auteurs. Le lecteur intéressé pourra consulter les références suivantes, livrées ici par ordre de parution : Raffaele CASIMIRI, « “Disciplina musicae” a “maestri di capella” dopo Concilio di Trento nei maggiori institute ecclesiastici di Roma », *Note d'Archivio*, 12, 1935, p. 1-26, 73-81 ; 15, 1938, p. 1-14, 49-64, 97-112, 145-156 et 225-247 ; 16, 1939, p. 1-9 ; 19, 1942, p. 102-129 et 159-168 ; 20, 1943, p. 1-17 ; Heinrich HUSCHEN, « Jesuiten », art. cit., col. 17-41 ; Thomas CULLEY et Clement MACNAPSY, « Music and the Early Jesuits (1540-1565) », *Archivium Historicum Societatis Iesu*, 40, 1971, p. 213-245 ; Franck T. KENNEDY, « The Musical Tradition at the Roman Seminary during the First Sixty Years (1564-1621) », dans Actes du colloque *Bellarmino e la Controriforma* (Sora, 1986), Romeo DE MAIO (dir.), Sora, Centro di Studi Sorani «Vincenzo Patriarca», 1990 (coll. *Fonti e Studi baroniani*, 3), p. 629-660 ; Franck T. KENNEDY, « Jesuits and Music, Reconsidering the Early Years », *Studi Musicali*, 17, 1988, p. 71-99 ; Pierre GUILLOT, *Les jésuites et la musique, op. cit.* ; Franck T. KENNEDY, « Jesuits », dans *The New Grove Dictionary of Music and Musicians*, Stanley SADIE (dir.), Londres, Macmillan, 2001, vol. 13, p. 19-21 ; Franck T. KENNEDY, « Jesuits and Music », dans John O'MALLEY et Gauwin Alexander BAILEY (dir.), *The Jesuits and the Arts*, Philadelphie, Saint Joseph's University Press, 2005, p. 413-426. Pour les jésuites et la musique à Rome, cf. Ricardo VILLOSLADA, « Algunos documentos sobre la música en el antiguo seminario romano », *Archivium Historicum Societatis Iesu*, 31, 1962, p. 107-138 ; Graham DIXON, « Musical Activity in the Church of the Gesù in Rome during the Early Baroque », *Archivium Historicum Societatis Iesu*, 49, 1980, p. 323-337 ; Louise RICE, « Jesuit Thesis and the Festive Academic Defense at the Collegio Romano », dans John O'MALLEY et al. (dir.), *The Jesuits. Culture, Science and the Arts 1540-1773*, Toronto, Toronto University Press, 1999, p. 148-169 ; José Ignacio TEJON, « Muzica y danza », dans *Diccionario histórico de la Compañía de Jesús*, Leandro SEQUEIROS SAN ROMAN (dir.), Madrid, Universidad Pontificia Comillas, 2001, vol. 3, p. 2776-2789 ; Anthony JOHN (dir.), *Domenico Allegri, Music for an academic defense (Rome, 1617)*, avec commentaires de Louise RICE et Clare WOODS, Madison, A-R Editions, 2004.

décret 137 – et le canon 14 qui s’y rattache¹⁵ – de la première Congrégation générale (1558). Il stipule :

An expediret christianam doctrinam docere canendo, cum experientia doceat magis allici eo modo pueros, et maiorem sequi fructum. Responsum fuit, Praeposito Generali id committendum. Ille autem statuit ut ita fieret, ubi ad maiorem aedificationem id fore observaretur¹⁶.

Est-il convenable d’enseigner la doctrine chrétienne en chantant, étant donné que l’expérience montre que les enfants sont davantage attirés par cette méthode et qu’il s’ensuit un plus grand fruit ?

Telle fut la réponse : cela doit être confié au Préposé Général. Celui-ci décide que cela se fasse ainsi, pourvu qu’on tienne compte que cela soit pour une plus grande édification¹⁷.

L’usage du chant pour l’instruction religieuse est donc admis à la seule condition qu’il soit jugé nécessaire à l’édification du prochain, par le Préposé Général. Celui-ci, ou une personne déléguée, statue et, pour ce faire, s’appuie sur les appréciations transmises par les missionnaires actifs sur le terrain, qui, toujours attentifs à adapter leurs manières de procéder aux lieux et aux personnes visi-

¹⁵ Canon 14 : « *Christiana doctrina canendo doceri potest, ubi ad maiorem aedificationem id fore observabitur* » ; cf. *Institutum Societatis Iesu*, Rome, Typis civilitatis catholicae, vol. 1, p. 466 (Première congrégation générale). Le texte renvoie à ce passage des *Constitutiones* qui stipule : « *Studium etiam congruum in modo tradendae doctrinae christianae, qui sit captui puerorum ac rudim accommodus, adhibeatur* » (« On fera également une étude appropriée de la manière d’enseigner la doctrine chrétienne qui soit adaptée aux capacités des enfants et des gens sans instruction ») ; cf. MHSJ, *Monumenta Ignatiana, op. cit.*, vol. 3, p. 134 (*Constitutiones Societatis Iesu*, part. IV, chap. 8, §6). Traduction dans « *Constitutions de la Compagnie de Jésus* », [en ligne] (http://www.jesuites.com/documents/constitutiones_nc/constitutiones-index.html).

¹⁶ Cf. *Institutum Societatis Iesu, op. cit.*, p. 171 (Première congrégation générale).

¹⁷ Nous traduisons.

tés, auront jugé l'emploi du chant essentiel à l'édification du prochain et au plus grand bien de tous.

Ces chants ou cantiques spirituels font l'objet d'une longue tradition dont Amédée Gastoué voit les premières manifestations au XIII^e siècle avec les *Miracles de Notre-Dame* (1218) du moine et trouvère français, Gauthier de Coincy¹⁸, et Dorothy S. Packer, avec les *laude spirituali* d'Italie et les *cantigas* d'Espagne¹⁹. Plusieurs riches études ont déjà été consacrées au genre²⁰. Nous nous proposons de tracer ici les lignes de force de cette tradition musicale à la période qui nous occupe, en considérant, pour celle-ci, les premières interventions jésuites. Il importe dès lors de faire un détour par l'Italie où le genre de la *lauda* – genre principal de chansons religieuses non liturgiques, de caractère populaire, qui fleurit en Italie dès le XIII^e – connaît au XVI^e siècle sa période d'apogée avec les compositeurs Giovanni Animuccia et Serafino Razzi, ainsi qu'avec Filippo Neri et sa Congrégation de l'Oratoire. Les premiers recueils de *laude* qui pourraient avoir été utilisés pour enseigner le catéchisme datent de 1563²¹. Il s'agit du *Libro primo delle laude* (Rome, 1563) de Razzi et de *Il primo libro della laude* (Rome, 1563) d'Animuccia. Ceux-ci vont ouvrir la voie aux collections jésuites et, de l'intérêt que les pères portent au genre italien, émergent des publications comme le *Modo per insegnar la dottrina Christiana* (Rome, 1573) du jésuite espagnol Jacques Ledesme²², œuvre de vaste diffusion puisqu'elle figurera notam-

¹⁸ « Gauthier de Coincy est le véritable initiateur de la "chanson pieuse", et le nord de la France en restera la patrie préférée » ; cf. Amédée GASTOUE, *Le cantique populaire en France*, Lyon, Janin, 1924, p. 74.

¹⁹ Cf. Dorothy S. PACKER, « Collections of Chaste Chansons for the Devout Home (1613-1633) », *Acta Musicologica*, 61/2, 1989, p. 175.

²⁰ Cf. surtout Amédée GASTOUE, , *Le cantique populaire, op. cit.* ; Dorothy S. PACKER, « Collections of Chaste Chansons », art. cit., p. 175-216 ; Gérald PAU, « De l'usage de la chanson spirituelle par les jésuites au temps de la Contre-Réforme », dans Actes du colloque *La Chanson à la Renaissance* (Tours, Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance, 1977), Jean-Michel VACCARO (dir.), Tours, Van de Velde, 1981, p. 15-34.

²¹ Franck T. KENNEDY, « Jesuits and Music », art. cit., p. 421.

²² Jacques Ledesme est né en 1557 à Cuellar, en Espagne. Admis dans la Compagnie à Louvain en 1556, il entra au noviciat, à Rome, le 3 février 1557. Il enseigna la théologie au collège Romain et y mourut, le 18 novembre 1575 ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Heverlee-Leuven, 1960 (réimpression anastatique de l'édition de 1890-1911), vol. 4, col. 1648-1652.

ment à la bibliothèque du collège des jésuites de Liège²³. Si cet ouvrage est remarquable par sa présentation des diverses méthodes d'enseignement des principes chrétiens, il est avant tout le premier exemple connu de manuel de catéchisme jésuite qui préconise l'emploi du chant pour implanter ou renforcer les éléments de la doctrine chrétienne²⁴. Ledesme y présente la musique comme un outil apostolique, lui reconnaissant sa capacité à secourir les âmes²⁵. Il recommande l'emploi de mélodies simples²⁶, qui soient attrayantes, sans quoi la doctrine pourra paraître froide, et expose la méthode pour chanter de une à quatre voix²⁷. Enfin, pour clore son ouvrage, il propose une série de vers propres à être chantés par les enfants du catéchisme, marchant en procession dans les rues pour attirer toujours plus de gens aux leçons et des airs à entonner durant la leçon, pour renforcer certains points de la doctrine²⁸. Dans les décennies qui suivent, de nombreux autres ouvrages semblables voient le jour, dont les auteurs jésuites, soucieux de la fonction et de l'effet que produisent leurs ouvrages sur le peuple, poursuivent un objectif commun : la transmission des

²³ Liège, Université de Liège, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Salle des manuscrits, ms. 91, f. 62 : *Catalogus librorum commodatorum ex bibliotheca majori Societatis Jesu Leodiensis*. Précisons que l'ouvrage de Ledesme n'est pas mentionné dans les catalogues de vente de bibliothèques d'autres collèges de la province gallo-belge comme Nivelles, Namur, Mons et Tournai, ni dans celui de Bruxelles.

²⁴ Giancarlo ROSTIROLLA, *Laudi e canti religiosi per l'esercizio spirituale della Dottrina cristiana al tempo di Roberto Bellarmino*, dans Giancarlo ROSTIROLLA (dir.), *La Lauda spirituale tra cinque e seicento. Poesie e canti devozionali nell'Italia delle Controriforma*, Rome, Ibimus, 2001, surtout les p. 292-316 ; Franck T. KENNEDY, « Some Unusual Genres of Sacred Music in the Early Modern Period : The Catechism as a Musical Event in the Late Renaissance Jesuits and "Our Way of Proceeding" », dans Kathleen M. COMERFORD et Hilmar M. PABEL (dir.), *Early Modern Catholicism. Essays in Honour of John O'Malley*, Toronto, Toronto University Press, 2001, p. 268.

²⁵ Franck T. KENNEDY, « Some Unusual Genres », art. cit., p. 269.

²⁶ « *Il canto deve essere facile, devoto, et semplice, si che i putti lo possano agevolmente imparare* » ; cité dans Giancarlo ROSTIROLLA (dir.), *La Lauda spirituale, op. cit.*, p. 300.

²⁷ « *Quando si volesse cantare solamente con una voce, si piglia il tenore ; se si trovassero due che sapessero cantare, s'aggiunge l'alto ; et poi altri pigliando il basso, et poi il canto si potrà cantare a quattro voci* » ; cité dans *idem*, p. 303.

²⁸ Extrait de la table des matières : « *Cap. 31. Alcuni versetti, che si cantano per la strada, invitando a venir, a sentire la Dottrina Christiana. Cap. 32. Il modo del canto che si ha da osservare, comunemente, nella Dottrina Christiana. Cap. 33. Alquante canzoni, et altre rime, per cantare fra la Dottrina Christiana, accomodate per li putti* » ; cité dans *idem*, p. 293.

principes chrétiens. Ainsi, dès la fin du XVI^e siècle, fleurissent des manuels de catéchisme qui traitent de la question du chant et proposent parfois des airs à chanter lors de la leçon, ainsi que des recueils de cantiques spirituels à une ou plusieurs voix, édités en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Pologne, dans les Pays-Bas ou au Portugal.

La France n'est pas en reste puisqu'elle accueille l'œuvre du père jésuite Michel Coyssard²⁹ (1547-1623) qui, dans la préface de ses *Hymnes et odes spirituelles, tirées en partie des catéchismes du P.M. Coyssard, en partie adjoustées de nouveau* (Lyon, 1619), laisse sous-entendre l'étroite similitude entre sa méthode d'enseignement et celle du père Jacques Ledesme³⁰. Les œuvres du père français – notamment ses *Hymnes sacrez, & Odes spirituelles et son Traicté du profit que toute personne tire de chanter en la Doctrine Chrétienne*³¹ – auront une influence considérable sur les ouvrages que nous aborderons plus en détails ci-après. Si les œuvres du père Coyssard méritent que l'on s'y attarde, ce n'est certes pas pour la qualité poétique de leurs textes, ni pour la qualité artistique des chants qui y associés, mais

²⁹ Michel Coyssard est né à Besse le 25 septembre 1547. Il est entré au noviciat en 1562. Il enseigna la rhétorique au collège de Clermont à Paris et y fut préfet des études. Il dirigea ensuite les collèges de Lyon, Tournon, le Puy, Besançon, Vienne, et fut vice-provincial de Lyon en 1616. Il mourut à Lyon, le 10 juin 1623. cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, vol. 2, col. 1598-1607.

³⁰ « Ayant mise en François la manière d'enseigner la Doctrine chrestienne, praticquée long temps a par toute l'Italie, et ailleurs, j'eusse fort désiré y joindre la musique des cantiques suivants, comme elle est au livre italien, imprimé dans Rome, l'an 1573. Mais n'ayant peu trouver icy des notes assez convenables, la chose a esté différée à une autre fois » ; cf. Michel COYSSARD, *Hymnes et odes spirituelles, tirées en partie des catéchismes du P.M. Coyssard, en partie adjoustées de nouveau, pour chanter aux leçons de la Doctrine chrestienne, et ailleurs, si l'on veut*, Lyon, 1619, p. 3 ; cité dans Bernard DOMPNIER, *Les cantiques dans la pastorale missionnaire en France eu XVII^e siècle*, article à paraître dans les Actes du colloque *Musica e strategia pastorali di età moderna*, (Rome, 2006), p. 6 du manuscrit. Nous adressons nos vifs remerciements à Bernard Dompnier qui nous a permis de consulter son article avant sa parution.

³¹ Pour plus d'informations concernant ce *Traicté du profit*, cf. Ernest THOINAN, *Curiosités musicales et autres trouvées dans les œuvres de Michel Coyssard de la Compagnie de Jésus*, Paris, A. Claudin, 1866 ; Gérard PAU, « De l'usage de la chanson spirituelle », art. cit., p. 15-34. ; Gérard PAU, *Traicté du profit que toute personne tire de chanter en la doctrine chrestienne et ailleurs, les hymnes et odes spirituelles en langue vulgaire et du mal qu'apporteront les lascives et heretiques controuvees par Satan. Facsimile de l'édition de Jean Pillebotte, Lyon, 1608*, avec introduction et commentaire de Gérard Pau, s.l., s.n. [1969].

plutôt pour la pléthore d'informations qu'ils drainent et pour les nombreuses compositions qu'ils susciteront. Le père Coyssard donne au cantique religieux en langue vulgaire la double mission d'être à la fois une arme contre l'hérésie et un excellent procédé pédagogique. À ce propos, le nombre élevé d'éditions et de rééditions des œuvres du père Coyssard montre à quel point les jésuites sont soucieux de proposer une méthode d'enseignement toujours plus efficace dans laquelle le chant en langue vulgaire occupe une place de choix³². En effet, les qualités intrinsèques du cantique spirituel en tant qu'« objet verbal-musical »³³ – versification, répétition, rythme, mélodie etc. – facilitent l'apprentissage et la mémorisation de la doctrine chrétienne. Le père Coyssard l'écrit d'ailleurs dans son *Traité du profit* : le chant est profitable « afin que les Auditeurs apprennent plus facilement par cœur, & retiennent mieux ce qu'on leur enseigne »³⁴. Il insiste également sur le caractère agréable d'une telle méthode d'instruction³⁵.

L'expérience menée par le père Guillaume Marc à l'école dominicale de Valenciennes atteste des vertus pédagogiques du chant spirituel, tant louées par Michel Coyssard³⁶. Le père Marc qui s'impose aux Pays-Bas et dans la Compagnie de Jésus comme un spécialiste de la catéchèse en milieu populaire, a enseigné le

³² Denise LAUNAY, *La musique religieuse en France du concile de Trente à 1804*, Paris, Société française de musicologie, 1993, p. 119.

³³ Nous empruntons cette formulation à Jacques Cheyronnaud ; cf. *Musique, politique, religion*, *op. cit.*, p. 35.

³⁴ Michel COYSSARD, *Traicté du profit que toute Personne tire de chanter en la Doctrine Chrestienne, & ailleurs, les Hymnes, & Chansons spirituelles en vulgaire : & du Mal qu'apportent les Lascives, & Heretiques, controuuees de Satan*, publié à la suite de la cinquième édition des *Hymnes sacrés & Odes spirituelles*, Lyon, Jean Pillehotte, 1608, p. 8. Notons que l'auteur anonyme de *l'Instruction pour bien faire le catéchisme et enseigner la Doctrine chrétienne* (Pont-à-Mousson, 1626) affirme également que « La mémoire se prend et attache plus facilement à ce qui est composé et lié par artifice, industries et rimes, qu'à ce qui n'a point de liaison et va à la naturelle, comme un discours commun et ordinaire tel qu'est la prose » ; cité dans Jean-Claude DHOTEL, « Les origines du catéchisme moderne d'après les premiers manuels imprimés en France », *Théologie*, 71, p. 143.

³⁵ Le chant est recommandé « pour faire, que les Enfants demeurent plus ioyusement en la Doctrine durant le temps, qu'ils sont conviés à iouer les Festes [...] » ; cf. Michel COYSSARD, *Traicté du profit*, *op. cit.*, p. 8.

³⁶ Guillaume Marc est né à Dinant en 1574. Il est entré au noviciat en 1598. Il enseigne les humanités et fut directeur de l'école dominicale à Valenciennes. Il y mourut le 7 janvier 1638 ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *op. cit.*, vol. 5, col. 532-533.

catéchisme dans cette école de 1600 à 1637³⁷. Les cinq premières années durant, son enseignement n'obtient pas les résultats escomptés, à cause de l'ignorance des enfants et de la misère générale qui règne³⁸. Il décide de reprendre ses études pour revenir enfin à sa tâche en 1607. Il trouve alors le moyen de capter l'attention des enfants : « Ce fut alors que je tirai tous les registres de mon industrie, tantôt en formant des chansons spirituelles tantôt en représentant quelque actionnette. Je m'estudiais à former aucuns à chanter simplement, aucuns en musique. Quelque temps après, je trouvais bon de faire chanter le Pater, Ave, Credo, les commandements de Dieu et de l'Eglise [...] »³⁹. Guillaume Marc met sur pied une méthode active. Il compose de courts dialogues qui résument et simplifient les éléments du catéchisme, les rendant ainsi accessibles aux « enfants ignorants et déjà occupés par le travail »⁴⁰. Cette méthode se retrouve dans un ouvrage qui paraît à Valenciennes en 1616, *Les Rossignols spirituels*, un recueil de cantiques spirituels, dont les textes pieux sont attribués au Père Marc.

Convaincus des qualités pédagogiques du chant, les jésuites y recourent pour transmettre le message chrétien au plus grand nombre. Dans cette perspective, ils privilégient un chant simple, à une ou plusieurs voix évoluant en homophonie, dont le modèle musical sera celui de chansons profanes en vogue⁴¹ dont ils

³⁷ Alain LOTTIN, « La catéchèse en milieu populaire au XVII^e siècle », art. cit., p. 408.

³⁸ Le Père Marc est conscient de la difficulté d'enseigner à de jeunes enfants harassés par le travail : « Nous enseignons en l'escole dominicale la jeunesse mécanique que pour la pluspart on accoustume au travail dèz l'âge de 6 à 7 ans, sans aucun repos pour la misère du temps... comme si vous leur desrobiez ce peu de temps qu'ils ont pour se reposer » ; cité dans Charles CAPPLIEZ, *L'école dominicale de Valenciennes*, op. cit., p. 11, 54-55. Le catéchiste témoigne également de la nécessité d'un certain savoir-faire « pour attirer ces artisans qui sont nuit et jour occupez au travail et n'ont que les dimanches et festes pour se reposer ; encor plus pour faire proufiter des idiots qui ne scavent lire ny escrire » ; cité dans Alain LOTTIN, « La catéchèse en milieu populaire au XVII^e siècle », art. cit., p. 411.

³⁹ Cité dans Charles CAPPLIEZ, *L'école dominicale de Valenciennes*, op. cit., p. 54-55.

⁴⁰ Cité dans *idem*, p. 56. Cette nouvelle méthode d'apprentissage sera l'objet de nombreuses critiques qui conduiront l'archevêque de Cambrai, M^{gr} Richardot, à ordonner que « désormais on enseignerait à l'école dominicale comme partout » ; cité dans *idem*, p. 57.

⁴¹ Souvent, il ne sera pas nécessaire de publier la musique, ces mélodies étant généralement bien connues du peuple ; cf. Walter CORTEN, « La musique d'intimité. Chansons spirituelles et profanes », dans Philippe MERCIER et Robert WANGERMEE (dir.), *La musique en Wallonie et à Bruxelles*, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 1982, p. 341.

substituent aux paroles légères, des textes pieux en langue vulgaire, abandonnant ainsi le latin.

Par l'emploi du chant spirituel, les pères participent par ailleurs à la lutte contre la montée en puissance du protestantisme et l'enseignement des réformateurs qui, dès le début du XVI^e siècle, accordent au chant une place importante dans leur prédication⁴². Il importe de rappeler que, bien qu'ils soient souvent considérés comme fondés pour la réforme institutionnelle de l'Église, les jésuites ne s'en considèrent pas comme directement responsables. Ils travaillent plutôt à la réforme des mentalités, en visant les progrès spirituels, grâce aux *Exercices spirituels* d'Ignace de Loyola⁴³. Néanmoins, dans ses divers ministères et particulièrement au cours de ses missions, la Compagnie participe largement à la propagation de la doctrine chrétienne, visant notamment à mettre à mal les avancées du protestantisme. Ainsi, conscients du succès dont jouissent les cantiques spirituels employés par les protestants, les jésuites font également appel au chant pieux dans le but d'injecter dans les esprits et les cœurs l'antidote au « poison hérétique ». Toutefois, ce recours ne se fait pas sans susciter quelques critiques. Les fidèles chrétiens associent en effet cette pratique au protestantisme et accusent les jésuites de pencher eux aussi vers l'« hérésie » du fait de leur recours au même procédé. Ces reproches encouragent les auteurs jésuites à adopter un double comportement. Ils discourent d'une part des qualités du chant chrétien, comme le fait Michel Coyssard dans son *Traicté du Profit* et tentent, d'autre part, de rassurer les lecteurs, comme en témoigne cet extrait des *Rossignols spirituels* :

Long temps devant que Calvin ny Luther
Eussent tiré du profond de l'enfer,
Leur heresie, & pervers atheïsme
On a chanté des vers au Catechisme.

⁴² Par exemple, Luther et le musicien Johann Walter composeront en 1524, trois ouvrages de chants sacrés : *Achtliederbuch* (8 textes et 4 mélodies), *Enchiridion oder Handbüchlein* (25 textes et 15 mélodies) et *Geystliches Gesangbüchlein* (38 pièces polyphoniques sur des mélodies de choral) ; cf. Edith WEBER, *La musique protestante en langue allemande*, Paris, Champion, 1980, p. 98 et 107.

⁴³ John O'MALLEY, *Les premiers jésuites (1540-1565)*, *op. cit.*, p. 171.

Si eux depuis nous ont ravy la note,
Pour mettre sus leur erreur huguenote ;
Chrestien, tu peux pour jouir de ton bien
De ces larrons revendiquer le tien.

Ne pense pas que je sois heretique,
Lors que je chante au Seigneur un Cantique :
Ou dire dois que nous sommes tous gueux,
Quand nous bevons, quand nous mangeons comme
eux.

Tu peux manger, aussi peux-tu chanter,
Tu en as droit, devant que Lucifer
Nous eust ecouté, & tiré de l'escaille,
Beze, Calvin, Luther, & leur canaille.

Si toutesfois quelque Sur-intendant,
Aimeroit mieux qu'on usast pas de chant
Obeïssance est un beau Sacrifice,
Obeïs luy, Dieu te sera propice⁴⁴.

L'auteur affirme que le chant spirituel qu'il propose dans son recueil n'est pas à craindre, qu'il ne suit pas la direction empruntée par les protestants ; selon lui, ces derniers ont détourné le cantique spirituel de sa sainte voie en lui adjoignant des textes qui ne sont autres que de véritables « erreurs huguenotes »⁴⁵.

« Long temps devant que Calvin ny Luther... » cette phrase liminaire entrouvre les portes d'une longue tradition que l'emploi du chant spirituel a tracé au long

⁴⁴ Guillaume MARC, *Les Rossignols spirituels, Liguez en duo*, Valenciennes, Jean Vervliet, 1616, p. 5.

⁴⁵ Dans son *Petit Sommaire de la Doctrine Chrestienne*, Michel Coyssard affirme que ce sont les réformés qui « ont desrobé ceste tant loüable façon de faire, pour establir leurs Dogmes pernicious, corrompans le vray sens de l'Escriture » ; cf. Michel COYSSARD, *Petit Sommaire de la Doctrine Chrestienne, mis en vers françois. Avec les Hymnes, & Odes spirituelles, qu'on chante devant, & apres la Leçon d'icelle*, Lyon, Jean Pillehotte, 1608, p. 3 et 4.

des siècles, depuis les premiers temps du christianisme et qui veut prouver aux fidèles que les protestants ne sont pas les initiateurs de l'emploi du chant spirituel pour l'enseignement de la doctrine chrétienne. Ainsi, dans leurs ouvrages, lorsqu'ils évoquent le chant spirituel, les jésuites font référence à des personnages anciens – sorte de figures archétypales – et contemporains, établissant ainsi une filiation qui vient légitimer leur emploi du chant spirituel et montrer au peuple que leurs pratiques ne sont pas nouvelles, qu'elles sont justes et que leur efficacité a été éprouvée à de nombreuses reprises au fil des siècles. Aussi, se dessine dans ce cas précis l'attitude générale que le christianisme adopte après le Concile de Trente, qui consiste d'une part à « assumer la tradition, le passé, l'héritage socio-culturel qu'il ne renie pas et d'autre part, se réformer »⁴⁶.

Avant d'envisager plus en détail plusieurs ouvrages édités dans la province gallo-belge aux XVII^e et XVIII^e siècles, il est intéressant de se rendre compte, au travers de divers témoignages, des réalités de terrain, de la manière dont les jésuites utilisent le chant pour l'enseignement de la doctrine, des réactions que leurs pratiques suscitent auprès des curés de paroisse, mais aussi auprès des leurs.

3. LA PROVINCE GALLO-BELGE

3.1. DES TÊMOIGNAGES GALLO-BELGES EDIFIANTS

Outre les manuels de catéchisme et les recueils de cantiques spirituels, il existe d'autres sources qui témoignent de la présence du chant dans l'œuvre catéchistique des jésuites. Les *Consuetudines Provinciae Gallo-Belgicae* (1640) consacrent un point à l'enseignement du catéchisme et y évoquent très brièvement le plan de la leçon⁴⁷. Le *Catechista sive brevis tractatus de necessitate et modo tradendi doctri-*

⁴⁶ Alain LOTTIN, « La catéchèse en milieu populaire au XVII^e siècle », art. cit., p. 426.

⁴⁷ Heverlee, Archives BSE, n° 158, §4, n° 8 : *Catechisant Nostrum cum pileo quadrato, servantque antiquam consuetudinem, ut initio ducto a signo crucis, primum examinent ea quae scitu sunt maxime omnibus necessaria, non semper eadem, sed modo haec modo illa. Secundo recolunt dicta praecedente lectione. Tertio novam explicant. Quarto in materia et dicendi modo se catechistas, non concionatores praestant.* La province flandro-belge dispose quant à elle d'une source plus dé-

nam christianam, ouvrage de Jean Chapeauville – théologien et historien belge (1551-1617) –, émanant du collège des jésuites de Liège, expose quant à lui le déroulement de la leçon, de manière plus détaillée⁴⁸. Ce plan, il semble que ce soit les jésuites qui l'aient imposé sur le territoire « belge », tout comme l'emploi du chant lors de la leçon⁴⁹. La leçon de catéchisme observait théoriquement le plan suivant⁵⁰ :

Oratio. La leçon débute par le signe de la croix et les prières qui sont le plus communément les *Symboles de la foi*, *l'Oraison dominicale*, *la Salutation angélique*, *les Commandements de Dieu et de l'Église*.

Recita. Les enfants récitent des passages du catéchisme. Cela peut se faire de deux manières : soit les enfants répondent aux questions du catéchiste, soit ils s'interrogent entre eux. Cette seconde partie peut être suivie d'un chant.

Repetitio prioris lectionis. Le catéchiste interroge les enfants sur la leçon précédente.

Explicatio lectionis praesentis. Il explique la nouvelle leçon, non pas en un long discours, mais en de courtes questions auxquelles les enfants répondent brièvement. Le catéchiste ajoute des exemples et des histoires.

taillée ; cf. Anvers, Archives de l'État, *Jezuieten*, n° 1682 et 3963 : *Methodus catechisandi pro Provincia flandro-belgica* (1640), méthode émanant du provincial De Tollenaere (1638-1641), qui consacre un chapitre au chant dans la leçon de catéchisme.

⁴⁸ Jean CHAPEAUVILLE, *Catechista sive brevis tractatus de necessitate et modo tradendi doctrinam christianam*, Liège, apud Arnoldum de Corswaremia, 1608, p. 237-243. Il se trouve d'ailleurs référencé dans les catalogues de la bibliothèque du collège des jésuites de Liège de 1678 et de 1773 ; cf. Liège, Université de Liège, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Salle des manuscrits, ms. 91, f. 61v. et ms. 92c, f. 118v. : *Catalogus librorum commo-datorum ex bibliotheca majori Societatis Jesu Leodiensis*. Carlos Sommervogel le cite dans l'article qu'il consacre au collège de Liège ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, op. cit., vol. 4, col. 1818.

⁴⁹ Omer HENRIVAUX, « Méthodes catéchistiques », art. cit., p. 60 et 79.

⁵⁰ Nous nous basons sur le déroulement de la leçon en cinq parties proposé dans le *Catechista sive brevis tractatus de necessitate et modo tradendi doctrinam christianam* aux pages 237-243 et dans Charles CAPPLIEZ, *L'école dominicale de Valenciennes*, op. cit., p. 35-36. Ce plan est également décrit dans Omer HENRIVAUX, « Méthodes catéchistiques », art. cit., p. 60-61 et dans Alfred PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 2, p. 307.

Dernière étape. Le catéchiste interroge les enfants sur la nouvelle leçon qu'il vient de leur enseigner. Cette cinquième étape peut se clôturer par un « *cantu catechistico* ».

Si les *Consuetudines Provinciae Gallo-Belgicae* se contentent de signaler que le chant est parfois employé lors de la leçon⁵¹, le *Catechista* y consacre tout un chapitre⁵². L'auteur y explique qu'il est bon et riche de transmettre la doctrine chrétienne en chantant, qu'il n'y a rien de mauvais dans la poésie et qu'elle sert soit à susciter l'émotion, soit à charmer, ou encore à entretenir la mémoire⁵³. L'auteur relate également des faits étonnants, qui se sont produits grâce à l'intervention du chant⁵⁴ et évoque ensuite l'intervention du chant dans la leçon de catéchisme⁵⁵. Les enfants affluent parfois en chantant vers le lieu de la leçon, pour inviter les gens des alentours, comme François Xavier le raconte à propos de ses missions lointaines. Le premier chant trouve place au début de la leçon. Il expose les principes de la foi, les Préceptes (*Praecepta*), une partie de la doctrine chrétienne ou quelque chose de semblable. Il permet premièrement d'animer les esprits des participants et de les faire participer volontiers au catéchisme⁵⁶. Deuxièmement, ceux qui ignorent les principes de la foi les apprennent plus facilement grâce au chant⁵⁷. Troisièmement, ce chant sert à obtenir la grâce divine⁵⁸. Le second chant intervient à la fin de la leçon. Il sert à ren-

⁵¹ *Non licet catechistis actiones, et dramata exhibere multo minus puellas in illis exercere, sicut neque in cantu, si quando adhibeatur* [nous soulignons] » ; cf. Anderlecht, Archives de l'État, Province gallo-belge, n° 5 : *Consuetudines Provinciae Gallo-Belgicae*. Un autre paragraphe discute des occasions spéciales pour lesquelles on peut faire usage de musique et des instruments. Ces recommandations concernent toutefois uniquement les fêtes liturgiques (Assomption, Noël, Ste Cécile, St Ignace, St Xavier etc.).

⁵² Jean CHAPEAUVILLE, *Catechista sive brevis tractatus, op. cit.*, p. 212-229.

⁵³ « *Deinde nihil mali est in Poësi, imo multam utilitatis, sive ad movendos affectus, sive ad delectandum, sive ad memoriam iuvandam* » ; cf. *idem*, p. 213 ; mémoire : *idem*, p. 219 ; charme : *idem*, p. 221.

⁵⁴ *Primum [...] Secundum [...] Tertium [...] Quartum [...] Quintum Miraculum* ; cf. *idem*, p. 226-227.

⁵⁵ *Idem*, p. 227.

⁵⁶ [...] *ad excitandos animos auditorum delectandosque, ut libenter intersint Catechismo* ; cf. *ibidem*.

⁵⁷ [...] *ut qui fidei capita ignorant, ea facilius discant* ; cf. *ibidem*.

⁵⁸ [...] *ut perillum cantum impetretur divina gratia* ; cf. *ibidem*.

voyer l'auditoire, à implorer les grâces de Dieu et à demander son aide afin de mettre en œuvre les principes appris durant la leçon⁵⁹.

La place du chant dans la leçon de catéchisme est également attestée dans le témoignage suivant. Il s'agit d'un extrait du registre de la curie de Momalle, qui rend compte d'une mission menée par les pères jésuites Henri Colle et Jacques Dassonville⁶⁰ :

Le 17 janvier 1727, jour de St Antoine, qui étoit un vendredy, les R^{ds} PP. Jésuites sont venus de Wareme à Momall pour y faire la mission. [...] Pendant toute la mission, l'après midy, le catéchisme (précédé d'un cantique spirituel) qui se faisoit par le père Colle, duroit une bonne heure, ensuite un autre cantique, puis la prédication qui duroit encore une heure, et finalement un cantique devant et après la bénédiction du St Sacrement. Pendant le reste de la journée ils étoient très assidus au Confessionnal, en le samedi ils ne faisoient rien d'autre que d'entendre les confessions. Ils étoient grands prédicateurs, gens d'esprit ne faisant rien d'indiscret ni d'extravagant [...].⁶¹

Les curés qui accueillent les pères jésuites dans leur paroisse pour l'enseignement de la doctrine chrétienne témoignent ainsi des pratiques mises en œuvre lors des missions et, pour la grande majorité d'entre eux, en saluent

⁵⁹ *Eodem modo in fine expedit cantare, tum ad dimittendos auditores cum aliquo gustu, tum adendas Deo gratias, petendaque auxilia [...]* ; cf. *idem*, p. 228.

⁶⁰ Dans l'ouvrage de Pierre Guérin, les pères Colle et Dassonville sont référencés parmi les missionnaires, membres de la Mission Saint-François-Xavier, pour l'année 1726. Il semblerait toutefois, au vu de la date mentionnée dans l'extrait, qu'ils soient toujours en mission en 1727 ; cf. *Les jésuites du collège wallon de Liège, op. cit.*, t. 1, p. 83.

⁶¹ Bruxelles, Archives jésuites de Belgique Méridionale et de Luxembourg (ci-après : Archives BML), Fonds Poncelet, IX-2,1<20> Doc. 35, n° 6 Collège de Liège – Notes diverses : Extrait d'un registre de la curie de Momalle (actuellement dans la commune de Remicourt) en 1720 et transcrit en 1852 à Momalle, par les Pères de la résidence de Liège. Cette datation semble inexacte puisque l'extrait relate un événement qui a eu lieu en 1727. C'est nous qui soulignons.

l'efficacité. Aussi, le curé de Tavier, localité de la Principauté de Liège, écrit en 1762⁶² :

Je sousigné curé de Tavier, duché de Limbourg déclare qu'en 1758, vers le commencement de l'année, les révérends pères Paris et Richir missionnaires du collège de Liège se sont rendus dans ma paroisse en cette qualité [...]. Ayant été présent à tous les exercices desdits pères, je puis assurer d'en avoir été beaucoup édifié et de n'avoir rien entendu de leur bouche que de très orthodoxe, rien qui aboutit à jeter le désespoir parmi le peuple, rien qui fût aucunement contraire au bien-être de l'Etat et du gouvernement ; lesdits révérends pères ayant fait leur possible pour établir et maintenir le bon ordre et la piété dans la paroisse ; substituant aux chansons profanes et paroles mal-séantes des cantiques spirituels et apprenant aux jeunes gens à chanter dévotement et avec ferveur les louanges de Dieu. [...]⁶³.

Outre qu'il témoigne de l'usage du chant dans la leçon, cet écrit met en évidence cette réelle volonté qu'ont les jésuites d'apprendre au peuple une méthode pour bien chanter, pour louer Dieu grâce au chant. Le chant est donc présenté comme un élément important de l'instruction, muni d'un objectif propre. À la fin de sa lettre, le curé de Tavier déclare que ce qu'il avance est « conforme à la voix du peuple et nommément de tous mes [ses] paroissiens ».

⁶² Ce témoignage s'inscrit dans une polémique qui, après plusieurs événements que nous choisissons de ne pas détailler, interdit aux missionnaires jésuites de venir dans le duché de Limbourg pour instruire le peuple. Afin de lever cette interdiction, le père Ghislain Barbier recueille les témoignages des curés ayant déjà accueilli les pères dans leur paroisse, témoignages qui rendent compte du déroulement de la mission jésuite, de son efficacité et de sa nécessité. Nous y lisons donc à plusieurs reprises que les jésuites ont eu recours au chant dans leurs leçons de catéchisme ; cf. Pierre GUERIN, « Fondation de la mission Saint-Louis », *Bulletin trimestriel du Cercle historique de Fléron*, 4, décembre 1992, p. 55-69.

⁶³ Cf. *idem*, p. 57-58. C'est nous qui soulignons.

Un autre témoignage insiste sur l'importance de bien faire comprendre aux enfants le message véhiculé par les cantiques au cours de la leçon. Il s'agit d'un manuel de catéchisme manuscrit daté du XVIII^e siècle et muni du cachet de la Société de Jésus⁶⁴. Dans l'introduction, y est exposée la manière de procéder pour enseigner le catéchisme et la place à accorder au chant :

« Il est bon de chanter un cantique tandis que les enfans s'assemblent au catéchisme [...] & afin qu'ils en profitent il faut dire distinctement & reciter un ou deux vers de ce qu'on va leur faire chanter pour leur en faire bien entendre la signification & le sens.⁶⁵ »

Pourtant, l'emploi du chant ne remporte pas l'unanimité auprès du peuple, ni même auprès de certains membres de la Compagnie. Une lettre du général Aquaviva, datée du 3 avril 1599 et s'adressant au père provincial Bernard Olivier, laisse entendre que l'utilisation du chant a été remise en question :

Au sujet du chant de la doctrine chrétienne, j'approuve votre décision [de le supprimer]. Mais ne perdez pas de vue le can. 14 de la 1^e Congrégation qui permet de l'employer quand l'édification le demande. Il faut donc examiner qui en est offensé, et si l'offense est certaine, consulter l'évêque et d'autres graves personnages et d'après leur sentiment et leur avis en ce qui paraît être à la gloire de Dieu et à l'édification du prochain⁶⁶.

⁶⁴ *Catéchisme abrégé de la doctrine chrétienne ou des devoirs du chrétien qui sont croire, esperer, aimer, recevoir et éviter* (Liège, Université de Liège, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Salle des manuscrits, ms. 1530 B), répertorié dans Jean HOYOUX, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université de Liège*, Liège, Université de Liège 1970 (coll. *Bibliotheca universitatis Leodiensis*, 17), t. 1, p. 29. La datation est proposée dans cet inventaire. L'ouvrage ne fournit aucune indication à ce propos.

⁶⁵ *Catéchisme abrégé de la doctrine chrétienne*, *op. cit.*, f. 4.

⁶⁶ Bruxelles, Archives BML IX-2,1<35> Notes n°124, 1 Zèle des âmes – les catéchismes I.

Finalement, le chant sera rétabli. Le même schéma se reproduit en 1618, dans la province flandro-belge. En 1621, le père général Vitelleschi écrit au provincial Antoine Sucquet :

J'apprends que dernièrement la Congrégation de Votre province a statué que désormais dans les catéchismes, on supprimerait le chant de cantiques sacrés et la récitation de rythmes pieux. Et cependant, il est acquis à l'expérience que, par ces sortes de charmes, les enfants et même les grandes personnes sont fortement attirés à venir entendre l'enseignement de la doctrine chrétienne. On ajoute que le nombre des auditeurs est singulièrement diminué depuis qu'on a supprimé les chants et les récits en vers. Je ne sais quelles raisons ont décidé le P. Charles Scribani à prendre cette mesure, puisque, dès les temps premiers, l'usage s'était introduit d'attirer les enfants aux catéchismes par les chants pieux. Je serais donc d'avis qu'on rétablisse l'ancienne coutume, à moins qu'on ne se trouve en présence d'un motif supérieur⁶⁷.

Les deux pères généraux recourent donc à la fois à la règle édictée lors de la première Congrégation Générale et à l'histoire pour rappeler à ces provinciaux que l'intégration du chant dans la leçon de catéchisme est autorisée, que sa pratique s'inscrit dans une longue et authentique tradition et que les fruits récoltés d'un tel usage sont estimables. Quant aux raisons pour lesquelles les provinciaux voulaient supprimer le chant, elles demeurent inconnues, selon Alfred Poncelet⁶⁸. Il est toutefois envisageable de voir dans l'association opérée dans le chef des catholiques du chant religieux en langue vulgaire à une pratique « hérétique », une réaction aux critiques évoquées précédemment. Elles ont pu mener dans le cas présent à une volonté de supprimer le chant⁶⁹.

⁶⁷ Bruxelles, Archives BML, Fonds Droeshout, vol. 30, n° 13, p. 430.

⁶⁸ Alfred PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, op. cit., t. 2, p. 308.

⁶⁹ Gérald PAU, « De l'usage de la chanson spirituelle », art. cit., p. 18.

Ainsi, malgré les obstacles qu'ils rencontrent, les jésuites maintiennent l'emploi du chant spirituel. Les ouvrages que nous allons à présent parcourir en témoignent, d'une part, par le répertoire de cantiques spirituels qu'ils proposent et, d'autre part, par les nombreuses mentions qu'ils font du chant.

3.2. ANALYSE DU CORPUS

Les ouvrages répertoriés en annexe ont été composés aux XVII^e et XVIII^e siècles par des auteurs jésuites attachés à la province gallo-belge⁷⁰. Cette liste n'est pas exhaustive. Nous avons sélectionné les ouvrages qui nous semblaient les plus pertinents pour le propos de cet article. Ces écrits sont examinés selon deux axes thématiques qui sont, respectivement, illustrés d'extraits appropriés et qui permettent, en pointant la production liégeoise, de révéler le profond enracinement des œuvres gallo-belges dans une vaste entreprise de défense et de propagation du cantique spirituel.

3.2.1. LE CANTIQUE SPIRITUEL, UN PROCÉDE JUSTE, AUTHENTIQUE ET EFFICACE

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les jésuites, pour répondre aux critiques, ou sans autres raisons que la louange du chant spirituel en lui-même, vantent ses innombrables qualités. Ainsi, au moment de la suppression de la Compagnie de Jésus, François-Xavier de Feller⁷¹ (alias Flexier de Reval) écrit dans son *Catéchisme philosophique* :

⁷⁰ Voir annexe 1 de cet article, p. 114-117.

⁷¹ François-Xavier de Feller est né à Bruxelles en 1735. Il fit ses études au collège des Jésuites à Reims, et entra au noviciat de Tournai en 1754. Il enseigna la grammaire à Luxembourg, les humanités à Liège et la théologie à Luxembourg et à Tyrnau en Hongrie. Ses supérieurs l'envoyèrent à Liège où il se trouva en 1773. Il se livra dès lors à la rédaction de nombreux ouvrages. Il se retira enfin en Allemagne et mourut à Ratisbonne en 1802 ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, op. cit., vol. 3, col. 606-631.

Il n'y a que l'homme charnel ou dissipé qui puisse assister à la pompe de nos sacrifices, entendre le chant de l'Eglise, ses liturgies, ses prières, ses cantiques [*], sans céder aux impressions de la Religion, & nourrir sa foi par les sentiments d'une dévotion affectueuse.

[*] S'il y a dans quelques-uns de ces Cantiques trop de simplicité, un très-grand nombre est plein de choses, de sentiments & d'expressions touchantes. Sans parler des Pseaumes & des Cantiques tirés de l'Ecriture, dont les plus grands génies ont admiré la sublimité, il ne faut pas être enthousiaste pour trouver un aliment à la plus solide piété dans le Te Deum, le Lauda Sion, le Veni Creator, le Pange lingua, le Salve Regina, les Préfâces de la Messe, &c.)⁷².

Dans son ouvrage *La vertu enseignée par les oiseaux* (Liège, 1647), le jésuite Alard Leroy loue également, d'une manière originale, les vertus du chant sacré⁷³. Il expose, dans les trois premiers chapitres, le soin particulier que Dieu a à l'égard des oiseaux, les nombreuses qualités des volatiles – leur chant, par exemple –, dont l'homme gagnerait beaucoup à s'inspirer, et le blâme qu'il commet en n'en tirant aucun profit spirituel. Plusieurs oiseaux sont ensuite présentés en détail et parmi eux, l'alouette et le rossignol retiennent notre attention. L'auteur signale : « quelques-uns ont dit, que l'Alouette s'esleve de la terre vers le ciel sept fois le jour, pour louer son Createur par son tirelire »⁷⁴. Et l'auteur d'établir un parallélisme avec le psaume 118 dans lequel le *Chantre Roial* déclare « Septem in die laudem dixi tibi super iudicia iustitia tua »⁷⁵. Comme l'alouette a inspiré David, elle doit aussi être pour les hommes un modèle à imiter : « Vous pouvez

⁷² François-Xavier de FELLER, *Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis. Ouvrage utile à ceux qui cherchent à se garantir de la contagion de l'incrédulité moderne, & sur-tout aux Ecclésiastiques chargés de conserver le précieux dépôt de la Foi*, Liège-Bruxelles, J.-F. Bassompierre-J. Van den Berghen, 1773, p. 532-533.

⁷³ Alard Leroy est né à Lille en 1588. Il est entré au noviciat en 1607. Il enseigna l'enseignement des humanités, et passa les trente dernières de sa vie dans le ministère de la chaire et du confessionnal. Il mourut à Liège en 1653 ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, vol. 7, col. 254-255.

⁷⁴ Alard LEROY, *La vertu enseignée par les oiseaux*, Liège, Bauduin Bronckart, 1647, p. 99.

⁷⁵ *Ibidem*.

donc apprendre de cest oiseau la psalmodie, les reprises des oraisons jaculatoires, & à darder vers le ciel, non sept fois seulement, mais cent & cent fois vostre cœur par vostre langue, pour surpasser l'Alouette qui n'a ny sens, ny merite, par la reiteration de ses airs melodieux »⁷⁶.

Il est tout de même une particularité de l'alouette que l'homme ne doit pas imiter : « L'Aloüette chante melodieusement lors que le ciel est beau & clair, elle se taist quand l'air est nuageux »⁷⁷. L'homme pieux, lui, doit « chanter les loüanges de Dieu au temps de l'adversité aussi bien que de la prospérité, ce qui est grandement agreable à Dieu, & le recompense richement, voire en ce monde »⁷⁸.

Quant au rossignol, il loue « Dieu par son chant melodieux, et enseigne les Musiciens comme ils le doivent aussi louer par leur Musique »⁷⁹. Son chant est « plein de tres-beaux accords, & parfaitement musical »⁸⁰. Il est si apprécié que le jésuite a « jugé à propos de l'offrir aux Musiciens, veu qu'il [le rossignol] semble estre le maistre, voire celuy de qui l'on a appris ce bel art de chanter »⁸¹. N'hésitant pas à invoquer les autorités telles Aristote qui « treuve expedient & utile de faire enseigner la musique aux enfans afin que par cest art harmonieux, on voie en eux une harmonie de bonnes meurs bien accordantes avec la raison, & avec la volonté de Dieu »⁸², le père jésuite, dans le prolongement de ces dé-

⁷⁶ *Idem*, p. 103.

⁷⁷ *Idem*, p. 109.

⁷⁸ *Idem*, p. 117.

⁷⁹ *Idem*, p. 455.

⁸⁰ *Idem*, p. 456-457.

⁸¹ *Idem*, p. 458.

⁸² Alard Leroy ne cite pas précisément sa source en marge. Nous citerons donc, à titre d'exemple, cette phrase d'Aristote, extraite de *La Politique* (Livre VIII, chap. V, §24-35) [§24] « [...] Ainsi donc, tout cela montre clairement que la musique peut produire un certain effet sur le « caractère » de l'âme ; et, si elle peut le faire, il faut, évidemment, pousser les jeunes vers la musique et leur donner cette formation. [§25] L'enseignement de la musique est bien adapté à la nature de la jeunesse : les jeunes, à cause de leur âge, ne supportent jamais volontiers ce qui n'a pas d'agrément, et la musique par nature fait partie des choses qui ont une agréable douceur. Et il paraît y avoir en nous quelque affinité avec les harmonies et les rythmes ; c'est pourquoi beaucoup de penseurs disent, les uns, que l'âme est une harmonie, les autres, qu'elle a de l'harmonie » ; cf. ARISTOTE, *Politique : Livres I à VIII*, Jean AUBONNET (trad.), Paris, Gallimard, 1993, p. 269.

clarations, affirme également sa propre opinion : « Il faut apprendre la musique, pour retirer de sa cognoissance & de sa science une vie vertueuse accordante aux commandemens divins [...], & pour loüer Dieu par un chant melodieux qui doit estre un des principaux motifs de la musique »⁸³.

Plus loin, paraphrasant le verset 6 du psaume 71⁸⁴ *In te cantatio mea semper*, Alard Leroy s'adresse ensuite à Dieu : « Tout ce que ie chante, ce que ie medite, ce que ie lis, ce que i'ecris, ce que ie recite, & ce que ie parle, tout (mon Dieu) se rapporte à vostre gloire, ie ne cherche point ailleurs d'autre subject que vous mesme, ie veux celebrer perpetuellement vostre loüanges en cantiques & hymnes que ie vous adresse »⁸⁵.

Par la suite, il réaffirme à quel point le comportement du rossignol mérite d'être imité :

N'est-ce pas une belle leçon qu'il [le rossignol] vous fait, de donner loüange à Dieu par vostre chant, sinon la nuict, au moins de grand matin, ou bien pendant le iour, afin que vous chantiez volontiers les offices divins, vous excitant vous mesme par vostre Musique melodieuse, comme aussi ceux qui vous oient, à prier Dieu plus devotement, chassant les vanitez qui accompagnent aisément la musique vaine & chatoüillante seulement les oreilles, & afin que vous fuyez les vices qui tiennent volontiers compagnie aux musiciens [...]⁸⁶.

Enfin, avant de leur dispenser quelques conseils pour garder une belle voix – conseils qui se résument à éviter la boisson et la bonne chaire⁸⁷ –, Alard Leroy

⁸³ Alard LEROY, *La vertu enseignée par les oiseaux*, *op. cit.*, p. 470.

⁸⁴ Alard Leroy note en marge « Ps. 70, v. 7 ». Notons toutefois que le verset paraphrasé est le sixième et non le septième. Ps. 71, 6 : « En toi ma louange sans relâche ».

⁸⁵ Alard LEROY, *La vertu enseignée par les oiseaux*, *op. cit.*, p. 477.

⁸⁶ *Idem*, p. 477-478.

⁸⁷ « Je ne veux pas faire icy du medecin apportant les causes de la perte de la voix, ie ne veux non plus alleguer des remedes pour la conserver, ie diray bien que mouïller iournellement la langue, & arrouser trop souvent la gorge, comme aussi faire grand chere, ce sont cho-

recommande aux musiciens d'avoir toujours pour fin, en chantant, de louer la gloire de Dieu et non de conduire aux vices : « Il ne faut point que vostre chant soit tel qu'on oit aux theatres quand on represente quelque tragedie, mais il doit estre proferé avec crainte & respect de Dieu, & doit estre conforme à la sainte Escriture »⁸⁸.

Par ailleurs, à l'instar du père Leroy, les auteurs jésuites invoquent très fréquemment les autorités – philosophes, saints, Pères de l'Église etc. Il importe d'asseoir et de légitimer une pratique pourtant reconnue par les autorités, à savoir l'usage du chant spirituel. Par exemple, Louis Le Quoynte, en préface de ses *Airs spirituels*, dédie son œuvre « *A Marie la Reine des Vierges et la Mere du Bel Amour* ». Il évoque son cantique, le Magnificat, et en souligne la beauté et le caractère archétypal⁸⁹ : « [...] il [le recueil] vous appartient avec justice, puisque vous avés composé ce beau Cantique, qui a fait l'admiration de tous les siecles, & qui doit servir de modèle à tous les hommes pour les exciter à glorifier Dieu dans leurs *Airs* »⁹⁰.

Se référant pour sa part aux Docteurs et aux Pères de l'Église, le jésuite Julien le Fort, au chapitre X consacré aux *airs spirituels* qu'il propose à la fin de son *Traité de la Confrerie de Notre-Dame de Misericorde* (Liège, 1663), explique⁹¹ :

ses contraires à la conservation de la voix claire & nette. C'est un proverbe que vous devez dementir : Bonus cantor, bonus cupediarius. Un bon chantre est un bon fripon & un chercheur de friandises, il ne faut non plus approuver, que pour estre bon Musicien, il faut estre grand biberon » ; cf. *idem*, p. 490.

⁸⁸ *Idem*, p. 486.

⁸⁹ Louis Le Quoynte est né à Ypres en 1652. Il entra au noviciat en 1675, professa à Mons, à Saint-Omer. Il fut chargé de la musique dans divers collèges et mourut à Saint-Omer en 1717 » ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *op. cit.*, vol. 6, col. 1356. Pour une biographie plus détaillée, cf. Géry DUMOULIN, « Le Quoynte Louis », dans Thierry LEVAUX (dir.), *Dictionnaire des compositeurs de Belgique du Moyen-Age à nos jours*, Bruxelles, Art in Belgium, 2004, p. 395-396.

⁹⁰ Louis LE QUOYNTE, *Airs spirituels nouveaux A 1.2.3. voix*, Valenciennes, Gabriel François Henry, 1696, [p. 2].

⁹¹ Julien Le Fort est né à Arras ou dans les environs en 1606. Il entra au noviciat en 1625 et mourut à Liège en 1671 ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *op. cit.*, vol. 3, col. 894.

Comme les SS. Peres et Docteurs de l'Eglise ont condamné les chansons impudiques, & mondaines aussi ont-ils approuvé & recommandé les spirituelles, & devotes. [...] ces saints disent que les chansons Spirituelles sont profitables, qu'elles servent pour abolir les prophanes & malhonnêtes ; pour exciter la devotion de ceux qui les chantent, & de ceux qui les ecoutent ; pour enseigner les Mysteres de la Religion Chrestienne ; pour éloigner les malings Esprits, & pour attirer les Anges. Saint Ambroise, Saint Pierre Chrysostome S. Ephrem, S. Augustin, S. Chrysost. & autres ont conseillé, & même en ont composé, & distribué au peuple. S. François Xavier en a fait de même, & plusieurs autres Personnages Apostoliques, avec grands fruicts⁹².

Julien Le Fort cite également parmi les personnalités, un des premiers jésuites, compagnon d'Ignace, François Xavier qui, au cours de ses nombreuses missions dans le monde « composa aussi des chansons dévotes, et mit en chant l'Oraison dominicale, la Salutation angélique et le Symbole des Apôtres⁹³. Il bannit par là toutes les chansons impudiques que les nouveaux chrétiens savaient avant leur baptême ; car celles de Xavier plaisaient tant aux hommes, aux femmes et aux enfants, qu'on les chantait jour et nuit dans les maisons et à la campagne »⁹⁴. En le citant à la suite des Pères de l'Eglise, l'auteur rappelle l'autorité que le saint (François Xavier est canonisé en 1622), véritable modèle pour les missionnaires,

⁹² Julien LE FORT, *Traité de la Confrerie de Notre-Dame de Misericorde*, Liège, Veuve Bauduin Bronckart, 1663, p. 121.

⁹³ De la même manière, Michel Coyssard, dans son *Petit catéchisme familial* (Lyon, 1619), consacre un chapitre à « la façon que le B.P. François Xavier tenoit, enseignant la Doctrine chrestienne aux Indiens ». Il poursuit « [il] chantoit les principaux poincts de nostre croyance, se persuadant que la jeunesse attirée par la douceur du chant, y retourneroit plus volontiers, et retiendroit plus facilement ce qu'on luy enseigneroit en forme de vers » ; cf. Michel COYSSARD, *Petit catéchisme familial, pour instruire les enfans aux fondemens de la religion chrestienne*, Lyon, 1619, p. 31-34 ; cité dans Bernard DOMPNIER, « Les cantiques dans la pastorale missionnaire », art. cit., p. 7 du manuscrit.

⁹⁴ Dominique BOUHOURS, *Vie de Saint François Xavier Apôtres des Indes et du Japon*, nouvelle édition, Poitiers-Paris, Henri Oudin-Jacques Lecoffre, 1852, p. 369.

incarne auprès des fidèles⁹⁵ ; il invite le lecteur à considérer ses actions en matière de musique comme des actes vénérables et respectables, et partant, l'encourage à recourir sans crainte à la pratique du chant sacré. De même, le *Catechista sive brevis tractatus*, (Liège, 1608) évoque l'expérience de François Xavier⁹⁶ – « in Malacam urbem [...] & deinde in omnes ultimi Orientis urbe »⁹⁷ –, mais également de Jacques Ledesme⁹⁸.

Ces quelques exemples montrent la volonté commune des jésuites de la province gallo-belge et d'ailleurs à promouvoir le chant spirituel et à mettre en évidence ses vertus.

3.2.2. LE CANTIQUÉ SPIRITUEL, UNE ARME CONTRE LA PERVERSION DES MŒURS

Lorsqu'ils arrivent dans les anciens Pays-Bas et constatent l'ignorance du peuple en matière de religion, les jésuites comprennent que c'est là un terrain propice à la corruption des mœurs⁹⁹, à cette époque où « l'omniprésence et la puissance des esprits infernaux et maléfiques est un fait admis¹⁰⁰ ». Conscients des dangers d'une telle perversion, les pères tentent de combattre ce qu'ils jugent être un péril pour les âmes. Antoine d'Averout impute même au « libertinage » et au « mépris des bonnes œuvres », l'origine de l'hérésie qui mène

⁹⁵ Bernard DOMPNIER, « Mission lointaine et spiritualité sacerdotale au XVII^e siècle », dans Gilles ROUTHIER et Frédéric LAUGRAND (dir.), *L'espace missionnaire : lieux d'innovation et de rencontres interculturelles*, Québec-Paris, Presses de l'Université Laval-Karthala, 2002, p. 53-54.

⁹⁶ Jean CHAPEAUVILLE, *Catechista sive brevis tractatus*, *op. cit.*, p. 218.

⁹⁷ *Idem*, p. 218.

⁹⁸ *Idem*, p. 228.

⁹⁹ Alfred PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, *op. cit.*, t. 2, p. 300.

¹⁰⁰ Alain LOTTIN, « Contre-Réforme et religion populaire : un mariage difficile mais réussi aux XVI^e et XVII^e siècles en Flandre et en Hainaut ? », dans Alain LOTTIN (dir.), *Être et Croire à Lille et en Flandre. XVI^e, XVII^e siècles*, Arras, Artois Presses Université, 2000, p. 421.

ne à l'athéisme, en déclarant dans un avis *Aux lecteurs catholiques* proposé en préface de ses *Fleurs des exemples*¹⁰¹ :

Certainement, qui voudra rechercher de près l'origine de l'heresie qui s'est glissée si avant dans le corps de l'Eglise Gallicane, il ne trouvera point d'autre cause, qu'un libertinage & mepris des bonnes œuvres ; Dont vient que comme la chandelle s'estaint, le suif ou la cire consommée : ainsi les actes vertueux separez de nostre ame, comme nourriture de la foy, la lumiere d'icelle s'est estaincte : & ainsi à corps perdu nous tombons au gouffre d'heresie, & peu apres en l'atheisms¹⁰².

En s'investissant de la sorte, les jésuites prennent part à un désir commun de lutte contre le libertinage, à laquelle participent également les Franciscains.

Pour lutter contre la corruption morale, les cantiques spirituels en langue vulgaire se révèlent être un excellent moyen dont l'efficacité tient en deux points. Premièrement, la plupart du temps, ces chants reposent, comme nous l'avons déjà signalé, sur des mélodies profanes déjà connues que l'on appelle des timbres¹⁰³. Le titre du recueil de cantiques spirituels mentionne explicitement ce procédé de parodie : *La Pieuse Alouette avec son tirelire [...] Elles [les chansons spirituelles] sont partie recueillies de divers Autheurs, partie aussi composées de nouveau ; la plus part de ces airs mondains, & plus communs, qui servent aussi de voix à notre Alouette, pour chanter les louanges du commun Createur* (Valenciennes, 1619).

¹⁰¹ Antoine d'Averoult est né dans le Pas-de-Calais en 1553. Il fut recteur du collège du Faucon à Louvain, avant son entrée dans la Compagnie, le 14 septembre 1640. Il mourut à Tournai en 1614 ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, vol. 1, col. 685-689.

¹⁰² Antoine d'AVEROULT, *Fleurs des exemples*, Paris, François Guessier, 1606, t. 1, [p. xvi].

¹⁰³ Nous reprenons la définition de Patrice Coirault : « [...] timbre s'entend de tout air, vocal ou instrumental, préexistant aux paroles qui s'y joignent pour faire morceau de chant ou former une chanson. Il indique pareillement la formule verbale, plus ou moins courte, qui désigne l'air en question, quand on veut s'y référer ou bien l'utiliser à nouveau, et qui rappelle ou son premier emploi ou l'un de ses plus connus » ; cf. Patrice COIRAULT, *Notre chanson folklorique*, Paris, Picard, 1942, p. 207, note n° 2.

L'extrait suivant présente les deux premières strophes du texte profane et du texte sacré qui, dans *La Pieuse Alouette* (Valenciennes, 1619), sera placé sous la mélodie originale profane :

Texte profane	Texte sacré
<i>Ma belle si ton âme</i>	<i>Bienheureuse est une âme</i>
Ma belle si ton âme Se sent or'allumer De ceste douce flame Qui nous force d'aymer ; Allons contans, Allons sur la verdure, Allons tandis que dure Notre jeune printemps	Bienheureuse est une âme Où nul vice n'a lieu Qui jamais ne s'enflamme Que de l'amour de Dieu, Et d'un dédain, Rejette l'artifice De la cause malice De tout homme mondain.
Avant que la journée De nostre aage qui fuit Se sente environnée Des ombres de la nuit, Prenons loysir De vivre nostre vie, Et sans craindre l'envie Baisons nous à plaisir.	L'âme qui sur Dieu fonde Le bien de son espoir Ne crain pas, que le monde La puisse decevoir Le seul désir De l'immortelle grace, Le soin en elle efface De tout humain plaisir.

Exemple 1 : Deux premières strophes du texte profane et du texte sacré d'une mélodie commune intitulée « *Ma belle si ton âme* ». (cf. André VERCHALY, *Airs de cour pour voix et luth*, Paris, Heugel et C^{ie}, 1961, p. 4-5 et Antoine de la CAUCHIE, *La Pieuse Alouette*, Valenciennes, Jean Vervliet, 1619, p. 316).

Les extraits musicaux exposent les deux exploitations que la même mélodie reçoit, qu'elle soit, au départ, associée au texte profane ou qu'elle soit, ultérieu-

rement, dotée de paroles sacrées. Dans ce second cas, cette mélodie originale est la plupart du temps légèrement simplifiée.

Ma belle si ton ame

Ma bel - le si ton a - me Se sent... or' al - lu -
mer De ces - te dou - ce flam - me Qui nous for - ce d'ay - mer
Al - lons con - tans, Al - lons sur la ver -
du - re, Al - lons tan - dis que du - re Nos - tre jeu - ne prin - temps.

Bienheureuse est une ame

Bien - heu - reuse est une a - me. Où nul vi - ce n'a lieu Et d'un dé - dain,
Qui ja - mais ne s'en - flam - me Que de l'a - mour de Dieu
re - jet - te l'ar - ti - fi - ce De la cau - se ma - li - ce De tout hom - me mon - dain.

Exemple 2 : Mélodie profane *Ma belle si ton âme*, extraite de André VERCHALY, *Airs de cour pour voix et luth*, Paris, Heugel et C^{ie}, 1961, p. 4-5.

Exemple 3 : Mélodie sacrée *Bienheureuse est une âme*, extraite de Antoine de la CAUCHIE, *La Pieuse Alouette*, Valenciennes, Jean Vervliet, 1619, p. 316.

Outre qu'elle vise à toucher le plus grand nombre, cette pratique de la parodie permet de pénétrer les milieux où foisonnent les chansons pernicieuses pour y répandre le message chrétien. Aux gens qui d'ordinaire chantent des airs aux paroles légères, les jésuites proposent de remplacer celles-ci par des écrits sacrés¹⁰⁴. Ils fondent ainsi l'espoir de voir disparaître ces chansons obscènes au profit de spirituelles, souhait qu'émet notamment Louis Le Quoynte, dans ses

¹⁰⁴ Notons au passage que les protestants s'inscriront également, par leurs chants, dans cette lutte contre la perversion des mœurs. Calvin déclare : « Qu'est-il donc à faire ? C'est d'avoir chansons non seulement honnestes, mais aussi saintes : lesquelles nous soyent comme aiguillons pour nous inciter à prier & louer & glorifier [...] que le monde soit si bien advisé, qu'au lieu de chansons en parties vaines & frivoles, en partie sottes & lourdes, en partie sales & vaines, & par conséquent mauvaises et nuisibles, dont il a usé ci devant, il se accoutume ci après à chanter ces divins & celestes Cantiques avec le bon Roy David » ; cité dans Bernard REYMOND, *Le protestantisme et la musique*, Paris, Éditions Labor et Fides, 2002, p. 75.

Airs spirituels A 1.2.3. voix (Valenciennes, 1696) lorsqu'il déclare à la Vierge : « Que je serois heureux, si par ces *Airs spirituels*, qui ne sont faits que pour la gloire de vôtre fils, & pour la vôtre, je pouvois bannir du monde ces autres chansons, qui éteignant peu à peu les feux du saint Amour, excitent dans les cœurs tant de flammes criminelles »¹⁰⁵.

Antoine de la Cauchie, dans *La Pieuse Alouette*, fait de même. Mais il expose, pour énoncer ce même vœu, un développement à la logique implacable. Les chansons profanes sont nocives et diaboliques, il importe donc de les supprimer¹⁰⁶. Néanmoins, conscient de la place que le chant occupe dans la société, le jésuite ne veut pas priver le peuple de chanter. C'est pourquoi il propose ces chansons spirituelles afin de les substituer aux profanes. Les gens peuvent ainsi profiter de leur divertissement favori, mais le font saintement. Ceci est d'autant plus aisé que les mélodies choisies par le jésuite pour soutenir les textes sacrés leur sont familières. S'ils choisissent malgré tout les paroles licencieuses, une seule explication subsiste : c'est la « méchanceté » qui les y pousse.

Mais quoy, voudrois-je donc priver tant de bonnes gens de la recreation, qu'ils prennent à chanter? Tant s'en faut que je les éguillonneroy volontiers à ce faire, & s'il ét ainsi, que le chant, & les chansons leur plaisent, & qu'en icelles ils mettent le soulagement de leurs travaux, comme de fait je croy, & accorde volontiers qu'ainsi soit: or sus, à la bonne heure, qu'ils s'entretiennent de chansons, mais de chansons pieuses, spirituelles, & saintes. En voicy un amas, que je leur ay fait tout à propos de non moins belles, que recreatives, & la plus part sur les memes nottes, & airs, que les mondaines. Ce que j'ay fait à dessein, à fin que telles personnes ayent en quoi s'occuper gayement, & tout ensemble saintement, & ne puissent pretendre aucun excuse de continuër, & se plaire à chanter encor ces méchantes & sales, en ayant maintenant d'au-

¹⁰⁵ Louis LE QUOYNTE, *Airs spirituels nouveaux*, *op. cit.*, [p. 2].

¹⁰⁶ Antoine de la Cauchie est né à Mons en 1584. Il entra au noviciat en 1605 et mourut à Douai en 1625 en soignant les pestiférés ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *op. cit.*, vol. 2, col. 898-899.

tres & saintes, & sur les mêmes airs, que celles-là, ne soient que la méchanceté leur plaise plus, que les airs¹⁰⁷.

Les textes de ces cantiques spirituels incitent à la vertu par ailleurs. Ils recommandent avec force de fuir les occasions du péché, de condamner la corruption des mœurs dans tous ses états. À titre d'exemple, dans *Les Rossignols spirituels* (Valenciennes, 1616), *Le Soldat* supplie : « Armez moi donc desarmé, / Contre les flots du monde, / Contre Sathan le rusé, / Contre la Chair immonde »¹⁰⁸.

Dans cette lutte contre la perversion morale, les jésuites gallo-belges fustigent le chant profane, l'affublant de qualificatifs plus péjoratifs les uns que les autres. Ils parlent de chansons « impudiques »¹⁰⁹ ou d'« inventions du diable »¹¹⁰ et associent fréquemment leur emploi à l'ivrognerie ou au péché de la chair¹¹¹. Ainsi, dans l'ouvrage du jésuite Pierre de Doyar, édité seize ans après la suppression de la Compagnie, qui enseigne notamment les dix commandements de Dieu et donne pour chacun une explication développée, l'usage de telles chansons est banni par la sixième loi divine¹¹² :

Luxurieux tu ne seras. De corps ni de consentement.
Tu ne commettras point d'adultere. Conserve ton
corps chaste, & résiste en ton ame. A tout desir infâme.
Et ne fais rien d'impur, par œuvre ou par dessein.

[Explication]

¹⁰⁷ Antoine de la CAUCHIE, *La Pieuse Alouette*, Valenciennes, Jean Vervliet, 1619, f. 4v-5.

¹⁰⁸ Guillaume MARC, *Les Rossignols spirituels*, *op. cit.*, p. 46.

¹⁰⁹ Antoine de la CAUCHIE, *La Pieuse alouette*, *op. cit.*, f. 4v.

¹¹⁰ Antoine d'AUVERGNE, *Fleurs des exemples*, *op. cit.*, p. 678.

¹¹¹ C'est le cas dans les *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Liège*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1743, p. 32-34 ou encore dans Julien LE FORT, *Traité de la Confrérie de Notre-Dame*, *op. cit.*, p. 79.

¹¹² Pierre de Doyar est né à Hermalle sous Argenteau le 28 février 1728. Il entra au noviciat en 1760. Il mourut à Clermont en 1806 ; cf. Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *op. cit.*, vol. 3, col. 164-169.

[...] Et que dites-vous des chansons d'amour? Je dis que ces chansons tendres et lascives sont des leçons d'impureté, qui amolissent & perdent les jeunes gens.

Que dit St Paul des paroles & par conséquent des chansons & des lectures lascives? [en majuscules :] Ne vous laissez pas séduire, dit-il car les mauvais discours corrompent les bonnes mœurs. I. Cor. 15.33¹¹³.

Dans l'exemple qui vient, le texte menace ceux qui oseraient s'adonner au chant profane d'être jetés en enfer. Il est extrait des *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Liège* (Liège, 1743) :

Contre les chansons deshonnêtes

Dieu nous donna l'usage de la voix
Pour bénir par de sacrés cantiques ;
Malheur à ceux qui vont contre ses loix,
La profaner par des airs impudiques.

Un jour viendra qu'avec tous les Démons,
Brulés comme eux dans des feux effroyables,
Ils pousseront au lieu de ces chansons,
Des hurlemens & des cris déplorables¹¹⁴.

L'extrait suivant est issu du recueil des *Airs spirituels* de Louis Le Quoynte. L'auteur, dans son introduction, se lamente sur les ravages commis par le chant profane :

¹¹³ Pierre de DOYAR, *Développement du petit catéchisme, qui est en usage dans les diocèses de Cambrai, de Liège et de Namur*, Maastricht, P.L. Lekens, 1789, p. 82 et 85.

¹¹⁴ *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, 1743, p. 33.

Mais ô très-pure Vierge, que vous êtes peu suivie dans la corruption de ce siecle depravé ! on entend partout chanter que des Amours profanes : il n'est pas même jusqu'à la jeunesse la plus tendre, qui ne coure avec une espece de fureur après ce doux poison, qui ne manquera pas de lui gâter l'esprit & de lui corrompre le cœur¹¹⁵.

Le même auteur, dans son cantique *Noël Ioieux*, profite de l'événement fameux qu'est la naissance du Christ pour inviter les bergers à abandonner leurs chants d'amour profanes au profit des cantiques sacrés¹¹⁶ : « [...] Dans les bois qu'on entende plus La chanson ordinaire ; L'amour de la bergere, Et du berger doit être exclus ; La chanson ordinaire Soit l'amour de JESUS »¹¹⁷.

Un autre jésuite, Philippe d'Outreman, dans la préface de son *Vray pédagogue chrétien*, expose clairement l'intention qu'il a eue en composant cet ouvrage¹¹⁸. Il souhaite que sa lecture soit un agrément que les textes spirituels rendront instructif et fructueux : « De sorte, que ces deux tomes (qua[n]d bien vous n'en auriez d'autres) vous donneront suffisamment de quoy égayer et desennuyer vostre esprit, par la variété de tant de belles & plaisantes histoires ; & l'instruire par la solidité de la doctrine »¹¹⁹. Ces histoires ne manquent pas de fustiger la pratique du chant profane. L'auteur jésuite procède selon un certain ordre révélant un processus de renforcement du vice. Les paroles deshonnêtes sont lascives en elles-mêmes, elles sont plus dangereuses quand elles sont chantées et le sont davantage encore accompagnées de danse ou d'instruments de musique : « Si la parole deshonneste a de soy tant de force, pour gaster une ame (comme nous avons dit) qu'aura-elle donc chantée & prononcée avec une douce

¹¹⁵ Louis LE QUOYNTE, *Airs spirituels nouveaux*, *op. cit.*, [p. 2].

¹¹⁶ Le *Noël devot* transmet un message semblable ; *cf. idem*, p. 5.

¹¹⁷ *Idem*, p. 4.

¹¹⁸ Philippe d'Outreman est né à Valenciennes le 28 avril 1585. Il entra au noviciat en 1607. Il fut toute sa vie chargé de la prédication et du saint ministère. Il mourut à Valenciennes en 1652 ; *cf.* Aloys DE BACKER et Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, *op. cit.*, vol. 5, col. 31-36.

¹¹⁹ Philippe d'OUTREMAN, *Le vray pédagogue chrestien*, Paris, D. Langlois, 1665, avant-propos (passage non folioté).

inflexion de voix ? »¹²⁰ ; plus loin, il dit : « Si toutes paroles messeantes corrompent les bonnes mœurs, comme dit l'Apotre [note en marge : I. Cor.15.33¹²¹], que feront celles qui sont accompagnées de tous les attraits lubriques d'habits, de gestes de voix, & d'instrumens musicaux ? »¹²²

De personnalités extérieures à la Compagnie font également état de cette même crainte et aversion envers le chant profane. Les approbations des trois éditions (1715, 1736 et 1743) des *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie* en témoignent. Ainsi celle signée à Namur de la main de J. Fontaine, chanoine et censeur : « Ils [les cantiques] sont en même temps une instruction des Vérités de la foi, une Exhortation à la Vertu et un Sel Evangélique pour conserver la grâce dans les cœurs contre les corruptions que les Chansons mondaines inspirent »¹²³.

Pareillement, dans une lettre datée du 17 juin 1762, Philippe-Antoine Michelet, curé de Herve et official de l'archidiaconé, vante les bienfaits du chant spirituel tel que les jésuites l'enseignent au peuple et déplore la nocive et trop envahissante présence des chansons profanes. Il déclare : « [...] Les cantiques spirituels qu'ils [les jésuites] font apprendre aux jeunes gens, outre qu'ils impriment dans leurs esprits les vérités de la religion, les empêchent de se remplir la tête de chansons profanes, dissolues et quelquefois antichrétiennes, dont il n'y en a malheureusement que trop de nos jours »¹²⁴.

En conclusion, une fois introduit dans les milieux où règne la liberté des mœurs, notamment par le recours à la pratique du timbre, le cantique spirituel agit en véritable cheval de Troie libérant en ces lieux un message pieux et salvateur capable de combattre les paroles déshonnêtes. Les jésuites de la province gallo-belge ont employé ce procédé et assigné à cette tâche tout le zèle qui imprègne leur ministère apostolique.

¹²⁰ *Idem*, p. 69.

¹²¹ Première lettre de Paul aux Corinthiens (Cor. I, 15, 33) : « Ne vous y trompez pas : les mauvaises compagnies corrompent les bonnes mœurs ».

¹²² Philippe d'OUTREMAN, *Le vray pédagogue chrestien*, op. cit., p. 70-71.

¹²³ *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Namur*, Namur, Veuve Charles Albert, 1715 ; cf. Archive BML, à Bruxelles. Bruxelles, Archives BML, IX 2,1<17> Doc. 31, n° 9 Collège de Namur – Historia, documents : notes d'Alfred Poncelet.

¹²⁴ Cité dans Pierre GUERIN, « Fondation de la mission Saint-Louis », art. cit., p. 64.

4. LE CANTIQUE SPIRITUEL, POUR QUEL PUBLIC ?

Prenant appui sur les divers indices textuels et musicaux présents dans les recueils de cantiques spirituels et sur les études déjà menées sur le sujet, tentons à présent d'en déterminer la destination. L'auteur présumé des *Rossignols spirituels*, Guillaume Marc, a dirigé l'école dominicale de Valenciennes pendant trente ans. Tentant de mettre fin aux difficultés qu'il y rencontre pour enseigner la doctrine chrétienne aux enfants, il décide, comme nous l'avons signalé précédemment, de recourir au chant. Il rédige les textes poétiques des *Rossignols*, édité à Valenciennes chez Jean Vervliet en 1616. Le Père Marc demande à Peter Philips, musicien catholique de grande renommée, de composer une voix de basse pour les mélodies empruntées au répertoire profane¹²⁵. Cet ouvrage, par son programme et son utilisation de procédés analogues à ceux de l'œuvre de Michel Coyssard en constitue en quelque sorte le prolongement. Comme Coyssard, il propose un enseignement riche et dense des vérités de la religion, des louanges, des vies de saints etc., véhiculé dans des poésies pieuses dont la valeur littéraire n'a rien d'exceptionnel¹²⁶.

Le contexte dans lequel l'œuvre a vu le jour ou encore la mise en quatrains des textes – qui facilite la mémorisation – en dit beaucoup du public auquel celle-ci est destinée. En outre, à plusieurs reprises, l'auteur dédie ses cantiques aux « enfants domestiques¹²⁷ » si nombreux à l'époque et dépourvus d'instruction. Enseigner la doctrine à ces enfants constitue le but essentiel des catéchistes de Valenciennes : « Il paraît évident que le dessein de l'auteur, agissant au nom de sa Compagnie, est d'atteindre les enfants appartenant aux milieux les plus déchristianisés, de les convaincre et de les inciter à répéter autour d'eux la bonne parole afin d'entraîner leur entourage vers un retour à la croyance et à la pratique religieuses¹²⁸ ». Le père jésuite déclare : « Ceci [le texte sacré] fut tellement

¹²⁵ Guillaume Marc a lui-même rassemblé les mélodies mais n'en donne pas la source.

¹²⁶ Arthur DINAUX, « Livres pieux en musique », *Le Bibliophile belge*, 3, 1846, p. 346 et Denise LAUNAY, *La musique religieuse en France, op. cit.*, p. 194.

¹²⁷ Guillaume MARC, *Les Rossignols spirituels, op. cit.*, p. 14-15.

¹²⁸ Denise LAUNAY, *La musique religieuse en France, op. cit.*, p. 198.

accueilli que l'amusement des petits enfants nuit et jour, n'était autre que de bégayer leur petite théologie »¹²⁹.

La musique, quant à elle, corrobore ce qui vient d'être avancé en ce qu'elle permet une participation active des enfants du catéchisme : le *superius* (mélodie profane) peut être chanté par les enfants alors que le catéchiste entonne la voix de *bassus* (arrangement de Peter Philips)¹³⁰. Même si quelques airs sont proposés à quatre voix (*superius*, *tenor*, *contratenor*, *bassus*), la majorité est notée à deux voix disposées face à face.

Considérons à présent la suggestion que l'éditeur Jean Vervliet fait au dédicataire, Dom Charles de Par, curé de Saint-Amand (en Pévèle), après lui avoir présenté son ouvrage :

Ce-pourquoy je vous viens presenter ces Chansons Spirituelles tant pour avoir que dire de bouche ou de cœur, [...] que pour les imiter à par vous en vostre Cabinet & ailleurs pendant qu'ils reprennent l'haleine. À cette fin vous y trouverez un Dessus clair & hautain, avec le Bas ondoyans par ascendans & descendans, remplis & graves : & si ces Duo ne vous agréent pas tousiours, formez les Trio, y peslemeslant vostre Claiu-cordion¹³¹.

Voici ces airs également destinés à être chantés dans le cabinet de Charles de Par à qui l'éditeur propose, s'il le souhaite, d'en améliorer l'harmonie par l'ajout d'un instrument de musique (dont la partie se déduit de la voix de basse). Signalons à ce propos que l'exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Valenciennes porte sur la page de titre l'inscription manuscrite « *Ad usum musicorum* » qui témoigne donc d'une utilisation du recueil par des musiciens. Les *Rossignols spirituels* figuraient également dans les bibliothèques du collège et du

¹²⁹ Cité dans Charles CAPPLIEZ, *L'école dominicale de Valenciennes*, *op. cit.*, p. 56.

¹³⁰ Denise LAUNAY, *La musique religieuse en France*, *op. cit.*, p. 194.

¹³¹ Guillaume MARC, *Les Rossignols spirituels*, *op. cit.*, p. 4.

noviciat de Tournai et dans celle du collège de Mons, ce qui laisse supposer une utilisation de ce recueil par les élèves des collèges¹³².

La Pieuse Alouette s'inscrit, en de nombreux points, dans la lignée des *Rosignols*. L'ouvrage propose l'emploi de timbres comme support aux nouveaux textes pieux du père Antoine de la Cauchie. Le jésuite, préférant indéniablement offrir aux utilisateurs un choix très large de cantiques, se livre ici à un exercice périlleux : chaque poésie pieuse est accompagnée d'un choix de « timbres » dont le nombre dépasse parfois la vingtaine. Il est donc aisé d'imaginer la peine que pouvait avoir le lecteur/chanteur à placer le texte sous chacune de ces mélodies.

Plusieurs éléments indiquent que l'auteur destinait son ouvrage à un vaste public. Dans son introduction intitulée « *Sçache's, amy lecteur* », Antoine de la Cauchie explique l'organisation interne de son recueil et décrit dans le titre suivant, le contenu de la seconde table : « *Table des noms des Saints & Saintes, dont il y a des chansons en cete Alouëtte. Puis des tans, commenceant des Fêtes mobiles, & du janvier jusques à la fin de l'année. Et puis des sujets generaux en suite de l'ordre du Catéchisme; auxquels tans, & sujets se r'apportent, & pour léquels sont propres les chansons susdites*¹³³ ». Il semble donc prévoir que son recueil puisse être utilisé pour l'enseignement du catéchisme. Ensuite, dans la dédicace à Jacqueline de Licques, « baronesse » de Pecques et d'Haynes, il souhaite à celle-ci que ses cantiques l'égayent et édifient son âme : « Recevés donc, s'il vous plait, de bon coeur cét oiseau, qui vous étant fait domestique, & familiere, ne vous égayera pas moins par son chant, qu'il n'edifiera votre ame par ces vers »¹³⁴. Et ceci, il le souhaite enfin à un public élargi, à ceux qu'il nomme « la plupart des plus simples, mais plus dévots », dans son « *Avertissement au lecteur chrétien* ».

La mission apostolique d'Antoine de la Cauchie a donc pour grande ambition de toucher tous les milieux sociaux : la noblesse, le monde artisanal, le monde rural et même la jeunesse des écoles – signalons à ce propos que *La Pieuse*

¹³² *Catalogues de livres des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant Jésuites a Tournay, op. cit.*, p. 123 ; *Catalogue de livres, des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant Jésuites de Mons, op. cit.*, p. 179.

¹³³ Antoine de la CAUCHIE, *La Pieuse Alouette, op. cit.*, non folioté.

¹³⁴ *Idem*, f. 3v.

Alouette a trouvé à nicher dans la bibliothèque du collège des jésuites de Liège, de Tournai (édition de 1619), de Luxembourg (édition de 1619) et de Mons (édition de 1619)¹³⁵. Et l'auteur d'assurer enfin à tout ce petit monde : « Amy Lecteur, outre la recreâtïon, qu'elle pourra par son doux Tire-lire & chant brisenney, vous donner, elle vous montrera par son vol la façon de vous guinder, & converser là-haut au ciel de coeur, & d'ame, quoy que de cors vous soyés quelque tans encor contrain d'heberger icy-bas en terre ». Toutefois, malgré les rééditions du recueil qui témoignent du succès qu'il connaît, il semble impossible de déterminer le réel recours à toutes ces parodies d'airs profanes. Denise Launay suppose qu'ils n'auront pu supplanter les airs au luth dans les cercles mondains, que les cercles dévots auront d'autres préoccupations à cette époque (Réforme oblige) que de s'adonner à ce genre d'exercice, et enfin, que même si certaines mélodies originales ont été simplifiées pour recevoir le texte sacré et se destiner à un public d'amateurs, ces parodies sont trop compliquées pour être chantées lors du catéchisme. Il demeure difficile dans l'état actuel des connaissances de déterminer un public cible pour *La Pieuse Alouette*.

Parfois, seul le titre peut suffire pour cerner globalement le public-cible. Ainsi, il est fort à parier que les *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Namur* (Namur, 1715) ou *de Liège* (Liège, 1736 et 1743) ont été utilisés lors des missions catéchistiques menées par les jésuites de ces diocèses au cours du XVIII^e siècle¹³⁶. Au vu de leur petit format qui les rend très maniables, de l'absence de préface explicative, et enfin des thèmes abordés par les textes pieux (éléments de la doctrine chrétienne, prières, réflexions), nous supposons qu'il s'agit là de modestes manuels purement utilitaires, sans

¹³⁵ Pour le collège de Liège, cf. Liège, Université de Liège, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Salle des manuscrits, ms. 92C, f. 118 : *Catalogus scriptorum Externorum qui in bibliotheca maiore Collegii Leodiensis habentur, Nigro Characterere notati* ; pour le collège de Tournai, cf. *Catalogues de livres des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant jésuites a Tournai*, op. cit., p. 123 ; pour le collège de Luxembourg, cf. *Catalogue de livres de la bibliothèque du Collège des ci-devant jésuites a Luxembourg, Dont la vente se fera audit Collège le Mardi 9 juin 1778 & jours suivans, à neuf heures du matin & à deux heures l'après-midi*, s.l., s.e., 1778, p. 48 ; pour le collège de Mons, cf. *Catalogue de livres, des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant jésuites de Mons*, op. cit., p. 80.

¹³⁶ L'édition la plus ancienne que nous ayons vu citée – sans avoir pu la localiser ni, par conséquent, la consulter – est la suivante : *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Namur*, Namur, Ch. Albert, 1707 ; cf. *Bulletin de Bibliophilie belge*, 1 (2^e série), 1854, p. 52.

réelle volonté esthétique ou poétique proclamée en introduction, destinés aux missions¹³⁷. Comme semblent l'indiquer les textes contenus dans les éditions de 1736 et de 1743, *Les Obligations des Enfants en vers leurs Peres* et *Sur l'Education des Enfants* (« [...] Vous qui dans un sacré lien, / Le Sacrement engage, / Sçachez quelle est pour un Chrétien / La Loi du Mariage »), ces cantiques s'adressaient tant aux enfants qu'aux adultes.

Les cantiques ne sont pas accompagnés de musique, mais des indications textuelles telles que *bis* ou le syntagme « Sur le même air », ou encore une mise en page particulière lèguent des informations d'ordre musical¹³⁸. Les airs devaient vraisemblablement être familiers aux lecteurs.

L'activité missionnaire débute à Liège dès le XVI^e siècle et se déploie vers les régions avoisinantes¹³⁹. En 1666, la mission est placée sous le patronage de saint François-Xavier et portera désormais son nom. Plus tard, une seconde mission, la Mission Saint-Louis est fondée par Florence-Thérèse et Marguerite de Hers-tal et récupérée par les jésuites en 1735¹⁴⁰. Les *Cantiques spirituels* édités à Liège en 1736 et de 1743 ont donc pu être utilisés par les pères du collège liégeois qui ont participé à ces missions¹⁴¹.

Dans le titre de son ouvrage, Julien Le Fort énonce également clairement le public auquel il le destine : *Traité de la Confrérie Notre-Dame de Misericorde erigée en l'Eglise de Rochefort et Beboigne, en forme de Société ou concert spirituel contre les cinq maux principaux de l'homme, et favorisée de très-amples indulgences, Avec quelques pra-*

¹³⁷ Après leur départ, les missionnaires laissent derrière eux de petits recueils simples destinés à poursuivre leur œuvre auprès des fidèles, jour après jour ; cf. Jean QUENIART, « Les représentations de Dieu dans les cantiques des XVII^e et XVIII^e siècles », dans Jean-Marie VALENTIN (dir.), *Gegenreformation und Literatur*, Amsterdam, Rodopi, 1979, p. 61.

¹³⁸ Mentionnons toutefois qu'en consultant un ouvrage intitulé *Nouveau recueil de cantiques spirituels qui contiennent les principaux devoirs du Christianisme, sur les plus beaux Airs anciens & nouveaux* (Liège, Barthelemy Collette, 1708), nous constatons que certains des cantiques proposés dans les *Cantiques spirituels* (1736 et 1743) sont mis en musique. Nous pouvons donc supposer qu'ils ont été chantés sur les mêmes airs que ceux du recueil de 1708.

¹³⁹ Pierre GUERIN, *Les jésuites du collège wallon de Liège, op. cit.*, p. 81.

¹⁴⁰ *Idem*, p. 83 et Pierre GUERIN, « Fondation de la mission saint Louis », art. cit., p. 52-73.

¹⁴¹ Notons au passage que l'inventaire du collège des jésuites de Liège – le *Catalogus librorum commodatorum ex bibliotheca majori Societatis Jesu Leodiensis* – mentionne un recueil de cantiques spirituels, sans autre précision (Liège, Université de Liège, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Salle des manuscrits, ms. 91, f. 63).

tiques & faciles pour bien Confesser, Communier, dresser ses intentions, & observer les autres regles de cette Confrerie. Item Quelques Airs spirituels pour la Confrerie (Liège, 1663). Dédié à Ferdinand Charles, le *Traité* est consacré à la Confrérie Notre-Dame de Miséricorde. Il « avance de bons Motifs pour attirer à cette Confrerie, & de Pratiques devotes pour l'observation des Regles »¹⁴², évoque la création de l'institution, les conditions d'admission et les avantages que peuvent tirer de leur adhésion, les membres effectifs et potentiels. C'est donc à ces membres que l'auteur destine le *Traité* et les airs spirituels qu'il propose en fin d'ouvrage¹⁴³. Des quatre cantiques, seul le dernier, « *Une Ame au Purgatoire S'envolant en Paradis, remercie ses Amis qui l'ont delivré par l'Indulgence de la Confrerie* », est accompagné de musique, notée pour une voix sur une partition manuscrite placée à la dernière page du traité et qui, au vu des imprécisions (pas d'indications de reprises, certains vers manquant etc.) et du profil général, devait sans doute servir davantage d'aide-mémoire. Outre que ces airs servirent à la Confrérie, on pourrait envisager que le père Le Fort, recensé parmi les catéchistes de Liège¹⁴⁴, les ait également employés au cours des missions qu'il mena dans le diocèse. Toutefois, les cantiques étant si étroitement liés à la Confrérie, ils n'auraient sans doute pas trouvé leur place dans la leçon de catéchisme traditionnelle.

Louis Le Quoynte, dans ses *Airs spirituels A 1.2.3 voix. Propres aussi pour les violons, les flutes, les hautbois, le clavessin et l'orgue en forme de duo, et de trio* (Valenciennes, 1696), ne précise pas le public auquel est destiné son recueil.

¹⁴² Cf. Julien LE FORT, *Traité de la Confrérie*, *op. cit.*, verso de la page de titre.

¹⁴³ [1] *Oraison en forme de Requette adressée par la Confrerie à la Vierge Marie Mere de Dieu sa fidele Patrone, pour obtenir son assistance contre les Cincq maux de l'Homme.* [2] *Reponse de la Vierge Marie à la susdite Requête.* [3] *Les Ames du Purgatoire implorent Assistance de leurs Amis, & particulièrement de la Confrerie par le moyen de l'Indulgence Pleniere, laquelle leur peut être appliquée.* [4] *Une Ame au Purgatoire S'envolant en Paradis, remercie ses Amis qui l'ont delivré par l'Indulgence de la Confrerie* ; cf. Julien LE FORT, *Traité de la Confrérie*, *op. cit.*, p. 122-128.

¹⁴⁴ Julien Le Fort fut catéchiste de 1654 à 1661 et de 1665 à 1668 ; cf. Pierre GUERIN, *Les jésuites du collège wallon de Liège*, *op. cit.*, p. 82.

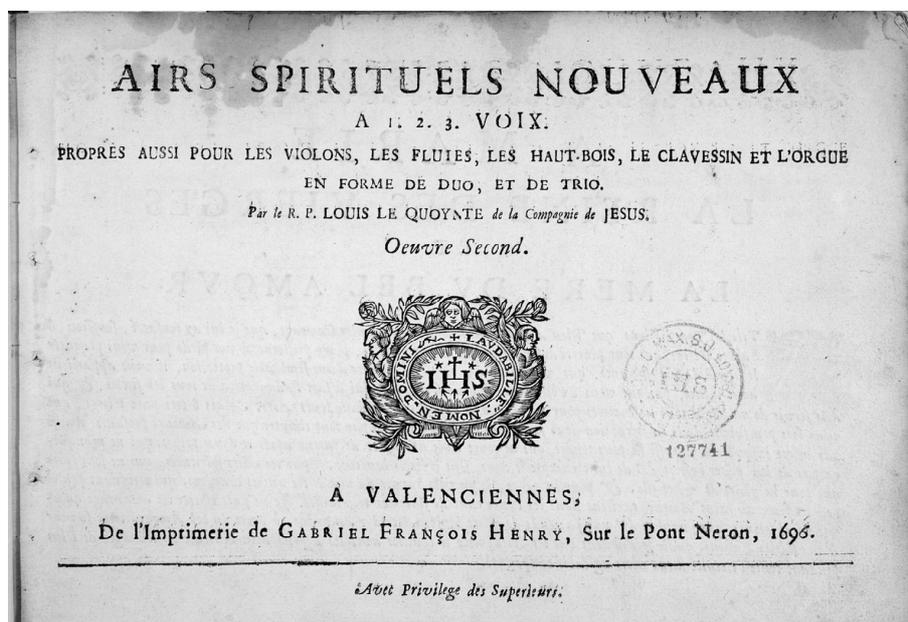


Illustration 1 : LE QUOYNTE, L. s.j., *Airs spirituels A 1.2.3. voix*, Valenciennes, Gabriel François Henry, 1696, p. [1] (Katholieke Universiteit Leuven, Maurits Sabbibliotheek, P245.40 QUOY).

Déclarant cependant sa volonté de combattre le fléau que représentent les chansons profanes et implorant la Vierge de l'aider dans sa mission, il poursuit : « Accordez au moins, ô Mere du bel Amour, cette faveur à vos fideles enfans, qu'ils se disposent par ces Airs sacrés à chanter avec les Esprits Bien-heureux les loüanges de Dieu pendant toute l'eternité de vôtre agréable compagnie »¹⁴⁵. Il sous-entend donc ici, de manière très large, que le recueil pourra profiter à l'ensemble des fidèles. Cela doit être nuancé. Même si les textes des airs peuvent être simplement lus, la mise en page du recueil invite à penser que les œuvres proposées sont davantage destinées à un public d'adultes (chanteurs,

¹⁴⁵ Louis LE QUOYNTE, *Airs spirituels nouveaux*, op. cit., [p. 2]. C'est nous qui soulignons.

musiciens ou individus disposant de quelques connaissances musicales), qu'à des enfants du catéchisme. En effet, à la différence des *Rossignols spirituels* par exemple, qui n'indiquent que la première strophe sous la portée et rejettent le reste du texte à la suite, le texte entier est ici directement placé sous la musique. De plus, les parties ne sont pas notées séparément sur la page, mais se superposent – rendant la seule lecture des textes plus sinueuse. Le titre, en suggérant plusieurs possibilités d'interprétation, met l'accent sur l'objectif principal du recueil qui est l'exécution et le plaisir que les interprètes peuvent prendre à varier les combinaisons musicales. Le(s) chanteur(s) et/ou le(s) musicien(s) sont donc libres de choisir l'arrangement qui leur sied le mieux, les parties vocales pouvant également être interprétées par des instruments¹⁴⁶. Cette grande diversité de possibilités musicales a pour conséquence un possible emploi de ce recueil par des musiciens de tous niveaux. La majorité des airs (33) – qui, cette fois, ne sont pas des parodies, mais de nouvelles compositions – sont notés à une voix, un seul est proposé à deux voix et sept autres comptent trois voix. Pour chaque air, une partie de basse continue chiffrée est notée¹⁴⁷. Le recueil propose une série de Noël aux humeurs diverses (joyeux, affectueux, tendre, guerrier etc.), des éloges de saints (Joseph, Ignace, François Xavier, Thérèse etc.) et quelques éléments de la vie de Jésus et de sa Mère¹⁴⁸.

Cet ouvrage se distingue donc très clairement des autres ouvrages pris en compte dans cette étude. Il est davantage une invitation à la réflexion, à la prière, qu'un ouvrage destiné à l'enseignement. Nous supposons donc qu'il s'adressait à des gens (déjà) instruits dans la doctrine chrétienne, des dévots, des membres de cercles pieux qui, dotés d'une formation musicale plus ou moins poussée, désiraient s'adonner à la dévotion individuelle ou collective¹⁴⁹.

¹⁴⁶ L'air « *Trio pour l'Assomption de la Vierge Marie* » indique clairement sous les deux premières voix « *Pour une voix ou Instrument* » ; cf. *idem*, p. 70.

¹⁴⁷ Pour les airs « *Du sépulchre de Jésus* » (cf. *idem*, p. 16-17), « *De Saint François de Borgia* » (p. 44), « *Du Bien-heureux Louïs de Gonzague* » (p. 46), « *Du Bien-heureux Stanislas Kostka* » (p. 48), « *De la Solitude* » (p. 54), il est précisé « *Luth. Basse continue* ». Ce sont d'ailleurs des airs où la partie de basse continue débute avant que la voix n'entonne le cantique.

¹⁴⁸ Notons un certain ordre thématique dans les douze premiers airs : la naissance du Christ, la visite des mages, la Passion du Christ, sa mort, sa résurrection et finalement le paradis où l'homme peut enfin retrouver le Christ.

¹⁴⁹ Notre hypothèse se base également sur un autre élément : l'œuvre du père Le Quoynte, *Bouquet de fleurs présentés aux ames dévotes* (Paris, Jean-Baptiste-Christophe Ballard, 1722) paraît en 1728, chez Jean-Baptiste-Christophe Ballard, dans un ouvrage collectif intitulé

L'importance que les jésuites de la province gallo-belge accordent à l'instruction dans la doctrine chrétienne n'est plus à démontrer, au vu des multiples témoignages vantant leur zèle et leur ardeur à la tâche, mais aussi des nombreuses compositions d'ouvrages d'instruction catéchistique et de dévotion, que leurs activités apostoliques susciteront. Le cantique spirituel évoqué ou proposé dans ces ouvrages cristallise le souhait des jésuites à contrebalancer les pratiques protestantes dans ce domaine, qui constituent de véritables outils de propagation de leur doctrine, à lutter contre la corruption des mœurs, en tentant de substituer le chant sacré au chant profane, à transmettre les principes chrétiens et enfin à toucher le plus grand nombre¹⁵⁰. Dans cette perspective, il convient de noter une évolution : si au XVI^e siècle, ce sont surtout les armes des protestants que les catholiques jugeront nécessaire d'adopter pour mettre à mal les progrès de la Réforme, simultanément et plus encore au cours du XVII^e siècle, tant les catholiques que les protestants se muniront des armes du libertinage que sont les chansons profanes pour propager les principes sacrés de leur confession propre¹⁵¹.

Le cantique spirituel constitue également, pour les jésuites, un outil pédagogique efficace. Signalons à ce propos que la mise en page des recueils de cantiques tels que *Les Rossignols spirituels*, présentant conjointement les paroles et la musique, atteste de cette volonté d'associer le chant à la pédagogie. Dans cette perspective, nous rejoignons Jacques Cheyronnaud lorsqu'il propose de considérer le cantique comme un procédé d'enseignement parallèle : « La vocation

Recueil d'airs spirituels, cantiques et noels de différents auteurs qui proposent entre autres les *Airs spirituels* de Bénigne de Bacilly dont on sait qu'ils étaient destinés à une élite dévote ; cf. Thierry FAVIER, « Bénigne de Bacilly et ses airs spirituels : pédagogue aigri ou précurseur inspiré ? », *Revue de musicologie*, 83/2, 1997, p. 93-103 et du même auteur, « Chant et apostolat en milieu mondain », dans Jean QUENIART (dir.), *Le chant, acteur de l'histoire*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1999, p. 89-99.

¹⁵⁰ Force est de constater, si l'on en croit la préface du *Recueil d'Amiens* (1819), que les recueils de cantiques spirituels du XIX^e siècle sont toujours investis de cette mission : « Au moyen de ce Recueil, où les jeunes personnes trouveront des poésies chrétiennes, assorties aux plus beaux airs, et aux airs les plus récents, elles éviteront un des pièges les plus perfides tendus à leur innocence. En rentrant chez leurs parents, elles pourront entretenir un talent agréable sans avoir recours à ces productions funestes que l'on rencontre presque partout, et jusque dans le sein des plus honnêtes familles » ; cité dans Jacques CHEYRONNAUD, « Variations sur le thème : chant religieux populaire », *La Maison-Dieu*, 131, 1977, p. 145.

¹⁵¹ Denise LAUNAY, *La musique religieuse en France, op. cit.*, p. 203 et 214.

d'édification du cantique ne se tiendrait peut-être pas tant, ici, dans la nouveauté d'une information qui servirait d'instruction que dans une reformulation de principes doctrinaux, religieux, moraux, déjà explicités, par exemple dans la prédication ou le catéchisme »¹⁵². Les textes des cantiques que nous avons envisagés véhiculent en effet les grands thèmes de l'instruction catéchistique plus qu'ils n'en abordent de nouveaux ; ils les renforcent, les paraphrasent, et participent à leur propagation.

Enfin, en recourant aux cantiques dont ils louent les vertus pédagogiques et spirituelles, les jésuites s'inscrivent dans une tradition très ancienne dont les principaux protagonistes constituent des modèles à imiter et, par les actes qu'ils posent au fil des siècles, légitiment les pratiques des pères, du XVI^e au XVIII^e siècles.

C'est dans les mains du père Michel Coyssard que le cantique jésuite se révèle dans tous ses possibles. L'influence de l'œuvre du père français rayonne notamment sur les provinces belges. Ses *Hymnes sacrez et Odes spirituelles pour chanter devant, et après la leçon de catéchisme* sont éditées à Anvers chez J. Trognèse en 1600 et cette édition pourvue de musique se retrouve dans la bibliothèque du collège de Tournai¹⁵³. L'édition de 1608 (Rouen) est quant à elle conservée à la bibliothèque du collège des jésuites de Mons¹⁵⁴. Les jésuites de la province gallo-belge prolongent l'élan donné par le père français et le renforcent d'un enthousiasme certain qui donne davantage d'ampleur au cantique spirituel. Les exemples que nous avons proposés témoignent également du grand dynamisme de la ville de Liège d'où émergent des personnalités et des ouvrages remarquables par leur engagement au sein de la vaste mouvance qui vise à valoriser et à légitimer le cantique spirituel.

Deux constats émergent de l'analyse : premièrement, par l'intermédiaire des cantiques spirituels, les ouvrages envisagés mettent en garde contre les abus, recommandent de fuir le péché et évoquent les conséquences des actes licencieux plus qu'ils n'indiquent la voie à suivre pour mener une vie de bon chrétien. De la même manière, ils stigmatisent la chanson profane plus qu'ils ne

¹⁵² Jacques CHEYRONNAUD, *Musique, politique, religion*, op. cit., p. 81.

¹⁵³ *Catalogues de livres des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant jésuites à Tournay*, op. cit., p. 123.

¹⁵⁴ *Catalogue de livres, des bibliothèques du collège et du séminaire des ci-devant jésuites de Mons*, op. cit., p. 178.

louent les vertus du chant spirituel. Cette caractéristique semble relever d'une attitude plus générale, commune aux sources religieuses, qui consiste à discourir davantage de la vie immorale que de la vie morale. Au XVII^e siècle, le peuple est en effet plus préoccupé de savoir ce qu'il doit faire pour obtenir le salut – et donc, ce qu'il importe de ne pas faire – que de la manière dont il doit se comporter pour vivre en vrai chrétien¹⁵⁵.

Deuxièmement, force est de constater qu'il est mal aisé, à cette étape de la recherche, de déterminer la destination des recueils. Certes, ils sont quelquefois truffés d'indices de valeur qui méritent en cela toute notre attention, mais les conclusions que nous pourrions en tirer, loin d'être sans intérêt, se devront d'être confrontées, comme nous l'avons vu et pour autant que les sources le permettent, à des témoignages – du public ou d'autres entités – attestant avec précision qu'un tel ouvrage a bel et bien été employé par un tel groupe.

Ce projet singulier prend place dans une plus vaste étude appelée à se poursuivre, qui vise à saisir plus encore les particularités du cantique, son utilisation par les jésuites des deux provinces belges et l'incidence dans la vie du peuple, et, partant, à mettre en exergue l'active participation des jésuites à l'élaboration d'une tradition musicale « belge ».

Céline Drèze, musicologue, aspirante
F.R.S.-FNRS (Université Catholique de
Louvain-la-Neuve)

¹⁵⁵ Michel CLOET, « La religion populaire dans les Pays-Bas méridionaux au XVII^e siècle », *Revue du Nord*, 67, 1985, p. 944-945.

ANNEXE I : LES SOURCES

Manuels de catéchisme et autres ouvrages qui évoquent le chant (sacré et/ou profane)

d'AUVERGNE Antoine, s.j., *Les Fleurs des exemples, ou Catechisme historial, contenant des miracles et beaux discours, tirés tant de l'Escriture sainte, des SS. Peres et anciens Docteurs de l'Eglise, que d'auteurs celebres, dignes de foi et veritables, sacrez principalement, et bien approuvez, reduits en ordre et lieux communes suivant les chapitres et matieres du Catechisme catholique*, Douay, Jean Bogart, 1603.

Note : les éditions consultées datent de 1606 (t. 1, Paris, François Guessier [pour Jean Gesselin]) et de 1616 (version latine, *Flores exemplorum sive Catechismus historialis*, Coloniae Agrippinae, Kinchius, t. 1-4). Elles sont conservées, parmi d'autres éditions (1616-1618, 1624-1629, 1656), au Centre de Documentation et de Recherche Religieuses à Namur (ci-après : CDRR) [édition de 1606 : CDRR5.147 C.10 ; édition de 1616 : CDRR 5.122 A 2-3].

CHAPEAUVILLE Jean, *Catechista sive brevis tractatus de necessitate et modo tradendi doctrinam christianam. Per sodalitates B. Virginis, in Collegio Leodiensi Societatis Iesu*, Leodium, Apud Arnoldum Corswaremia, 1608.

Note : l'ouvrage consulté est conservé à la Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège [Th.8742].

d'OUTREMAN Philippe, s.j., *Le Vray pédagogue chrétien*, Paris, D. Langlois, 1665.

Note : dans *La Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Carlos Sommervogel cite un ouvrage de 1622 qui pourrait être la première édition du *Pédagogue chrétien : Le vray chrétien catholique ou la manière de vivre chrétiennement*, À Saint-Omer, de l'Imprimerie de Charles Boscart, 1622. L'auteur recense ensuite les diverses éditions de l'ouvrage ; cf. Aloys DE BACKER, Carlos SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, op. cit.*, vol. 6, col. 31-36. L'édition prise en compte dans ce travail est conservée à la Bibliothèque générale des Sciences Humaines de l'Université catholique de Louvain [BL5916].

L'ouvrage de Philippe d'Outreman (l'édition n'est pas précisée) figure dans l'inventaire de la bibliothèque du collège des jésuites de Liège ; cf. Liège, Université de Liège, Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres, Salle des manuscrits, Ms. 91, f. 62, *Catalogus librorum commodatorum ex bibliotheca majori Societatis Jesu Leodiensis*.

LEROY Alard, s.j., *La vertu enseignée par les oiseaux*, Liège, Bauduin Bronckart, 1647.

Note : il existe trois exemplaires de cet ouvrage à Bibliothèque générale de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège [025184A ; 25186A ; R3225A]. Nous avons consulté le troisième¹⁵⁶.

de FELLER François-Xavier, s.j. [alias Flexier de REVAL], *Catéchisme philosophique, ou recueil d'observations propres à défendre la religion chrétienne contre ses ennemis*, Liège-Bruxelles, J.-F. Bassompierre-J. Van den Berghen, 1772.

Note : l'édition consultée au CDRR à Namur est datée de 1773 (même lieux d'édition). Carlos Sommervogel ne la mentionne pas. Il cite la première édition de 1772 qui est en fait une version expurgée de l'ouvrage qui paraîtra en entier en 1773 (cf. Xavier DUSAUSOIT, « François-Xavier de Feller », art. cit., p. 116). L'édition consultée est conservée à Namur au CDRR [CDRR 4 416.C.23].

Ouvrage édité après la suppression de la Compagnie de Jésus

DE DOYAR Pierre, s.j., *Développement du petit catéchisme, qui est en usage dans les diocèses de Cambrai, de Liège et de Namur*, Maastricht, P.L. Lekens, 1788-1789.

Note : l'ouvrage consulté est conservé à Namur, au CDRR [tome 1 : CDRR 5 147.C.6. ; tome 2 : CDRR 5 147.C.7].

Recueils de cantiques spirituels destinés à l'enseignement du catéchisme ou à la dévotion

MARC Guillaume, s.j., *Les Rossignols spirituels. Liguez en Duo, dont les meilleurs accords, nommément le Bas, relevent du Seigneur Pierre Philippes, Organiste de ses Altezes Serenissimes*, Valenciennes, Jean Vervliet, 1616. [Recueil avec musique].

Note : les éditions de 1616 et de 1621 sont conservées à Bruxelles la Bibliothèque royale Albert Ier [édition de 1616 : KBR VB 6.677 A RP ; édition de 1621 : Fétis 1.307 A (RP)] ; l'édition de 1631, à la bibliothèque du Conservatoire royal de musique de Liège [28512] et à la Bibliothèque municipale de Valenciennes, en deux exemplaires [B

¹⁵⁶ Les deux autres exemplaires sont momentanément inaccessibles.

517 Patrimoine, réserve 1 (ex-libris : Ex-libris impr. de Merlin d'Estreux et de M. et Mme Bauchond-Deswarte) ; SUPPL 55 Patrimoine, réserve 1]. La Bibliothèque municipale de Valenciennes conserve également un exemplaire de 1616 qui comporte sur sa page de titre l'annotation manuscrite *Ad usum musicorum* [SUPPL 49 Patrimoine, réserve 1].

DE LA CAUCHIE Antoine, s.j., *La Pieuse Alouette avec son tirelire. Le petit cors, & plumes de notre Alouette, sont Chansons spirituelles, qui toutes luy font prendre le vol, & aspirer aux choses celestes & éternelles*, Valenciennes, Jean Vervliet, 2 tomes, 1619-1621. [Recueil avec musique].

Note : les éditions de 1619 et de 1621 sont conservées à Bruxelles à la Bibliothèque royale Albert Ier [deux éditions : VB 6.678 A RP] et à la Bibliothèque municipale de Valenciennes [434 L Patrimoine, réserve 1 ; édition de 1621 uniquement : B 335 Patrimoine, réserve 1 (Ex-libris ms.: « Marguerite Durci... »). Ex-libris impr. de M. et Mme Bauchond-Deswarte].

LE FORT Julien, s.j., *Traité de la Confrérie Notre-Dame de Misericorde erigée en l'Eglise de Rochefort et Beboigne, en forme de Société ou concert spirituel contre les cinq maux principaux de l'homme, et favorisée de très-amples indulgences, Avec quelques pratiques & faciles pour bien Confesser, Communier, dresser ses intentions, & observer les autres regles de cette Confrerie. Item Quelques Airs spirituels pour la Confrerie*, Liège, Veuve Bronckart, 1663. [Airs sans musique à l'exception de l'air *Su ! Su donc à la bonne heure*, dont la musique figure sur une partition manuscrite en fin de volume].

Note : l'ouvrage consulté est conservé à la Maurits Sabbebibliotheek de la Katholieke Universiteit Leuven [PBM 255ROCH FORT Trai].

LE QUOYNTE Louis, s.j., *Airs spirituels nouveaux A 1.2.3. voix. Propres aussi pour les violons, les flutes, les hautbois, le clavessin et l'orgue en forme de duo, et de trio*, Valenciennes, Gabriel François Henry, 1696. [Recueil avec musique].

Note : cette œuvre est référencée parmi les œuvres perdues de Le Quoynte, dans l'article de Jean QUITIN, « Le Quoynte, Louis », art. cit., p. 574-575. Il en va de même dans GÉRY DUMOULIN, « Le Quoynte Louis », art.cit., p. 396. Le recueil se trouve pourtant à la Maurits Sabbebibliotheek de Leuven [P245.40 QUOY] et à la Bibliothèque municipale de Valenciennes [SUPPL 5 Patrimoine : réserve 1]. Les œuvres de Le Quoynte feront l'objet d'un prochain article.

[anonyme] *Cantiques spirituels des pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Namur. (Nouvelle édition)*, Namur, chez la V^{ve} Ch. Albert, sur le marché, à l'Ange. s.d. [1715 date d'approbation]. [Recueil sans musique].

Note : nous n'avons pas pu localiser ce recueil. Le père Poncelet l'évoque toutefois dans ses notes conservées aux archives BML à Bruxelles [IX-2,1<17> Doc. 31, n° 9 Collège de Namur, Historia, documents]. Il est également mentionné et brièvement commenté dans le *Bulletin du bibliophile belge* de 1854, p. 55-56. Nous prenons ces mentions en compte dans notre travail.

[anonyme] *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Liège*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1736. [Recueil sans musique].

Note : l'exemplaire est conservé au CDRR à Namur [réserve varia 25b 42 8183].

[anonyme] *Cantiques spirituels des Pères de la Compagnie de Jésus, missionnaires dans le diocèse de Liège*, Liège, J.-F. Bassompierre, 1743. [Recueil sans musique].

Note : l'exemplaire est conservé au CDRR à Namur [réserve varia 25b 47 0297].

ANNEXE 2

Table des *Airs spirituels A 1.2.3. voix. Propres aussi pour les violons, les flutes, les hautbois, le clavessin et l'orgue en forme de duo, et de trio, Œuvre second* de Louis LE QUOYNTE, s.j. (Valenciennes, 1696), [p. 80].

À UNE VOIX

Dieu Clément	<i>Soûpirs pendant l'Avent</i>
Sortez Bergers	<i>Noel Ioieux</i>
Bergers hâtez le pas	<i>Noel Devot</i>
Quelle clarté	<i>Noel Tendre</i>
En ce beau jour	<i>Noel Affectueux</i>
Dans ce voisinage	<i>Noel Rustique</i>
L'étable est un champ de bataille	<i>Noel Guerrier</i>
Levent les yeux	<i>De l'Etoile des trois Rois</i>
De JESUS l'horrible supplice	<i>De la Passion de N. Seigneur</i>
Helas voicy la Sepulture	<i>Du Sepulchre de JESUS</i>
JESUS brillant	<i>De la Resurrection du Sauveur</i>
Ah quel bonheur !	<i>Du paradis</i>
L'Amour divin	<i>De l'Amour de Dieu</i>
Je le sçais	<i>Conversion de l'Ame à JESUS</i>
Ah que le monde	<i>Consecration au service de Dieu</i>
Non, non ne restez plus	<i>De la Presentation de la Ste V.</i>
Vive MARIE	<i>De la Mere de JESUS</i>
Ah quel funeste objet	<i>La Vierge au pied de la Croix</i>
Helas disoit MARIE	<i>De la mort de la Sainte Vierge</i>
Chaste Epoux	<i>De Saint Joseph</i>
Mon cher Ange	<i>De l'Ange Gardien</i>
Grand Saint	<i>De Saint Ignace</i>
Les Croix avoient	<i>De Saint François Xavier</i>
Est-ce là dit François	<i>De Saint François de Borgia</i>
Borne icy	<i>Du B. Louis de Gonzague</i>
Terre tu dois	<i>Du B. Stanislas Kostka</i>
Depuis qu'un Seraphin	<i>De Sainte Therese</i>
Montez Ursule	<i>De Sainte Ursule ou autre V, & M.</i>

J'aime la solitude	<i>De la solitude intérieure</i>
La douleur	<i>Sentimens d'une Ame pieuse</i>
Deux Amours	<i>Sur le choix de deux Amours</i>
Qui pourroit exprimer	<i>D'une Ame au Purgatoire</i>
Ah quel tourment	<i>Rage d'un Damné</i>
À 3. VOIX	
Sortez Bergers	<i>Trio pour le Noel</i>
Mon cher Ange	<i>Trio de l'Ange Gardien</i>
Ah que le monde	<i>Trio de la consecration au service de Dieu</i>
Ha dit MARIE	<i>Trio pour l'Assomption de la V.M.</i>
Dans ce voisinage	<i>Trio pour le Noel</i>
Vive MARIE	<i>Trio pour le Reine des Cieux</i>
Bergers hâtez le pas	<i>Trio pour le Noel</i>
À 2. VOIX	
Aurons nous	<i>Conclusion du Livre</i>

Dernier cantique, p. 79 : *Conclusion du Livre*

Aurons nous un jour le bonheur, Avec les Saints, avec les Anges Dans vôtre palais O Seigneur, de faire éclater vos louanges Nous les chanterons toujours, Si nos airs, durant notre vie, N'ont d'autre but que les Amours Et de Iesus & de Marie.